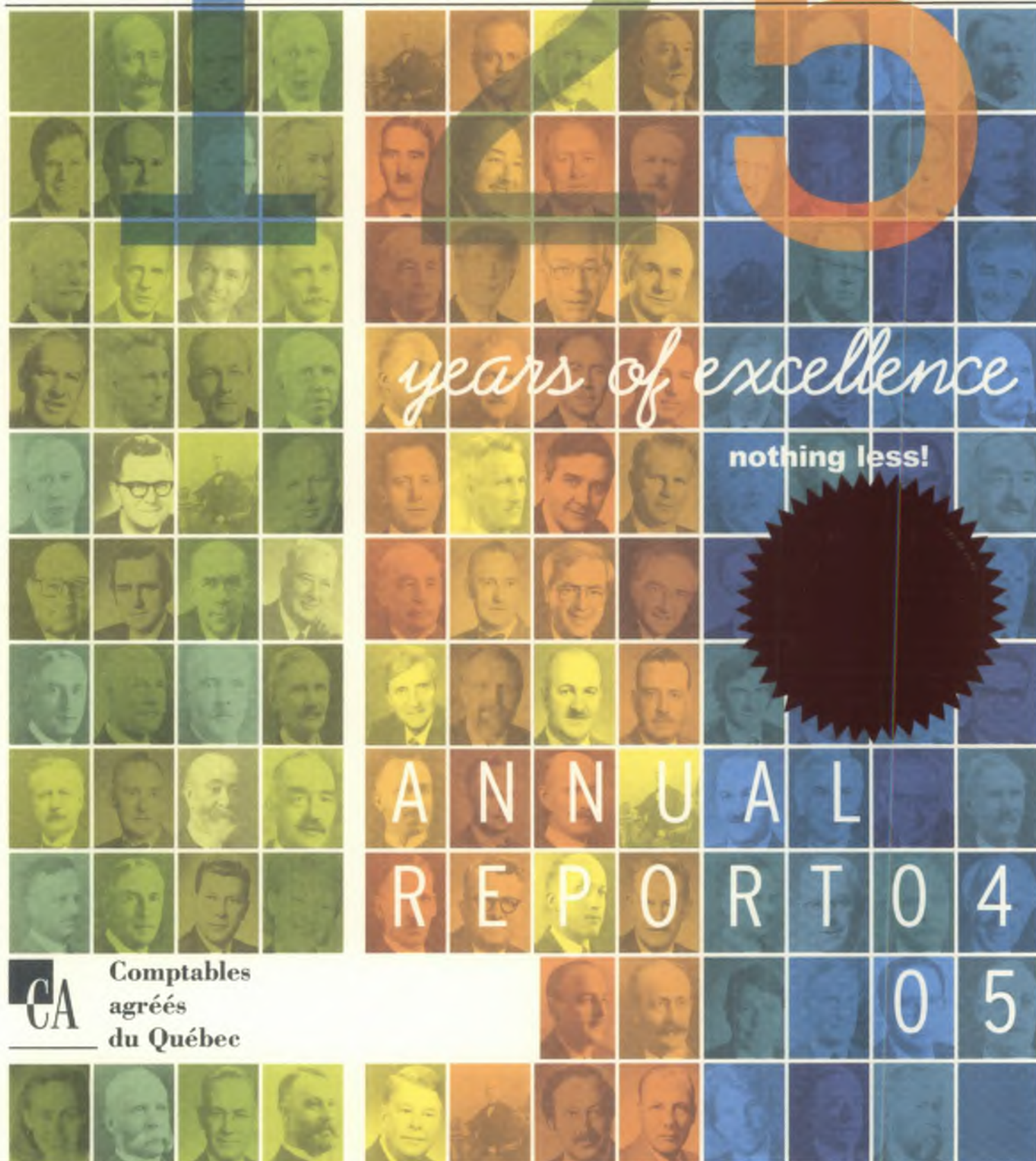


125



CA

Comptables
agréés
du Québec



Ordre des comptables agréés du Québec

680 Sherbrooke Street West
18th Floor
Montreal, Québec
H3A 2S3

Telephone: 514-288-3256
Toll free: 1-800-363-4688
Fax: 514-843-8375
E-mail: info@ocaq.qc.ca
Website: www.ocaq.qc.ca

MISSION - VISION

OF CHARTERED ACCOUNTANTS AND THE ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

//.01

CHARTERED ACCOUNTANT MISSION

Our mission is to provide relevant, reliable information and decisions in a global context. As trusted financial leaders with strong business skills, we act with integrity and objectivity. Our commitment to excellence and the public interest is enforced through rigorous self-governance and public oversight.

CHARTERED ACCOUNTANT VISION

We are trusted, internationally recognized financial leaders in senior management, advisory, tax and assurance roles.

MISSION OF THE ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

The Ordre des comptables agréés du Québec takes the necessary measures to ensure that chartered accountants are recognized as leaders for their competence in decision-making information and assurance, their objectivity and their integrity, and that they are central to decision making intended to improve organizational performance.

//.02



Comptables
agréés
du Québec



Comptables
agréés
du Québec

Québec

M^{re} Yvon Marcoux
Ministre de la Justice et ministre responsable des lois professionnelles
Ministère de la Justice
Édifice Louis-Philippe Pigeon
1200, route de l'Église, 9^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter deux exemplaires du rapport annuel de l'Ordre des comptables agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2005.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président et chef de la direction,

DANIEL MCMAHON, FCA
Le 25 août 2005

Office des professions du Québec
800, Place d'Youville
10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter 80 exemplaires du rapport annuel de l'Ordre des comptables agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2005.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Le président et chef de la direction,

DANIEL MCMAHON, FCA
Le 25 août 2005

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Cabinet du Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du gouvernement
1045, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des comptables agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2005.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération respectueuse.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

YVON MARCOUX
Québec, août 2005

A Word from the Chair of the Ordre and the President and CEO	04
2004-2005 Activity Report	06
Members of the Bureau and special committees	12
Report of the Audit Committee	14
Financial Statements	15
Membership Roll	25
Report of the syndic	26
STATUTORY COMMITTEE REPORTS	
Arbitration of Members' Accounts	27
Discipline	28
Education	30
Indemnity Fund	31
Professional Inspection	32
Review Committee	34
Staff of the Ordre	35
Reports of the Committees and Regional Groups	36



Claude Gauvin, FCA
Chair of the Ordre

Claude Gauvin FCA



Daniel McMahon, FCA
President and CEO

Daniel McMahon FCA

The year 2004-2005 was marked by important projects and events on both the strategic and organizational levels.

First, we continued to consolidate the measures taken by the profession to maintain public protection and confidence in capital markets. The new independence rules were adopted and integrated into the *Code of Ethics of Chartered Accountants*. These rules are harmonized with those adopted in the rest of Canada and internationally and set out the obligations chartered accountants must meet to ensure their independence when performing audit, review and other assurance engagements.

The Ordre maintained its cooperative relationship with the Canadian Public Accountability Board (CPAB), which is mandated to oversee firms that audit public companies. CPAB, which issued its first reports this year, offers a good example of cooperation between the Canadian Securities Administrators, the Office of the Superintendent of Financial Institutions and Canadian CAs.

The Ordre also issued a new brochure entitled *The Syndic's role and services*, which will help the syndic and assistant syndics better inform the public about the disciplinary and inquiry processes and the conciliation and arbitration of members' accounts.

The year was also marked by the proposal to unify the accounting designations in Quebec and by the talks between CAs and CMAs at the national level. Last August and September, we conducted a province-wide series of "Town Hall" meetings to present the unification proposal to our members and inform their discussions on this issue. We received constructive comments and many suggestions. CAs understood the advantages of unification and a great majority of them supported the vision of a unified accounting profession. However, special attention had to be given to the grandfathering provision under which all CGAs and CMAs would become CAs. Most members who commented on the proposal asked us to take practical steps to recognize the difference between the paths leading to the various designations.

The representatives of the two other orders refused to explicitly recognize that a difference currently exists between the CA, CGA and CMA designations, particularly as concerns admission requirements. We were unable to agree on this point and the proposal was terminated. A few months later, the CA and CMA organizations in the other provinces also discontinued their merger discussions.

While the unification proposal, if adopted, would have had a positive impact on the development of the accounting profession in Quebec, its termination is not a setback, on the contrary. This issue engaged all CAs and prompted them to measure the strength of their sense of belonging to the profession and their pride in the designation. The Town Hall meetings, which attracted over 3,200 participants, allowed us to connect directly with our members and realize how open and enthusiastic they are about the future. They encouraged us to take action to reaffirm loud and clear the role CAs play in improving organizational performance and assured us of their support. We have come out ahead and are stronger than ever.

These messages essentially confirm that the Canadian profession was justified in working towards setting new strategic directions, even before the launch of the unification proposal. The Task Force on Strategic Planning, established in the summer of 2003 by the Council of Senior Executives (CSE), issued its report entitled *Strategic Crossroads for the CA Profession* in July 2004. This report sets out a new strategic plan that identifies the component of the financial and business markets for which Canadian CAs are to be the market leaders.

All provinces officially approved the proposed plan, whose objective is to ensure that CAs dominate all senior financial positions and advisory roles. The plan identifies four areas of strategic action: branding, education, member relations and public trust. Task forces made up of members of the various provincial institutes/Ordre and the CICA were created for each of these four areas and they are working closely together.

The unification proposal and the strategic planning exercise helped to strengthen this cooperation during the last year. The work is being conducted with a focus on commonalities rather than on differences. This growing cooperation among all Canadian CAs is undoubtedly one of the most important achievements of the year.

The strong market demand for CAs at present also explains why Canadian CAs have made cooperation a priority. Attracting a sufficient number of high-calibre candidates is a major challenge. We therefore increased our presence among the student population and launched an advertising campaign targeting college and university students. This dynamic campaign contrasts sharply with the more reserved approach we had adopted in the past. It gives a humorous and intelligent twist to long-held stereotypes about CAs. It seems we hit the nail on the head since a recent survey indicates that the campaign's retention rate among students is 73% and that 75% of university students who saw the ads liked them.

We also developed a business-oriented advertising campaign under the theme "CA, nothing less" to persuade SME owners and business leaders to hire chartered accountants as auditors, but also as external consultants and top managers. It presents CAs as decision makers with unparalleled knowledge of the business world and as experienced financial and strategic leaders.

The two campaigns are therefore a success. When the time comes, they will be reassessed in light of the long-term positioning strategy currently being prepared by the inter-institute CA Branding Task Force.

The strategic positioning of the CA designation also prompted the Ordre to create a new external relations manager position to consolidate our ties with business people, the media and political representatives. Our goal is to ensure a sustained presence among these groups and engage in open and constructive discussions with them.

Representatives of the Ordre and of the other CA institutes in Canada were actively involved in the Task Force on Education. One of the current concerns is the training period. Since the CA designation opens the door to many different careers, would a training period in areas other than assurance be appropriate? Can a training period in another environment have the same educational value and be supervised as rigorously as in public practice? The Task Force is considering all these questions. From a strategic standpoint, diversifying the training environments of future CAs while maintaining the supervision and rigour that have characterized the training period for many years would help attract more candidates to the profession.

Quebec CAs continue to reap the benefits of the Professional Education Program offered in partnership with Quebec universities since the late 90s. For the fifth consecutive year, this winning partnership allowed Quebec candidates to record a pass rate significantly higher than the national average on the UFE. First-time writers in Quebec achieved an exceptional pass rate of 82.5% – four points higher than the national average for the same group (78.4%). These results testify to the excellence of university education programs in Quebec and to the quality of our Professional Education Program.

The year was also marked by the use of the computer as a UFE reference tool for the first time, with 13% of candidates choosing this option. The experience was conclusive and the percentage of computer users is expected to increase. In 2005, we will go one step further by allowing candidates to key in their answers on the computer.

The Ordre also helps CAs keep their knowledge and competencies current by offering them a continually updated continuing education program to meet their needs. The program is increasingly popular among CAs and registration rates reach record highs year after year. Thanks to the quality and variety of courses offered across Quebec by the Continuing Education Department and its partners, our members register for courses in large numbers and continue to update their knowledge well beyond the minimum requirements imposed by the continuous learning policy. In addition, a growing number of members of other professional bodies are taking Ordre courses.

The Ordre's online services, especially for making annual fee payments and recording hours of continuous learning, are very popular among our members, candidates and students. Our online service offerings are now well developed and user comments have been favourable. New sections were added to the *Inf@CA* newsletter during the year in response to member comments. It should be mentioned that the IT development was carried out internally by the Information Systems Department.

The saga of the action instituted by the certified general accountants to invalidate section 24 of the *Chartered Accountants Act* that grants CAs, barring exceptions, the exclusive right to practice public accounting, finally drew to a close. You will remember that in a decision handed down in July 2001, Superior Court Judge Pierre J. Dalphond ruled that section 24 does not violate the rights and freedoms of CGAs. The CGAs lodged an appeal,

but in a unanimous decision rendered in April 2004, the Court of Appeal of Quebec upheld the Dalphond decision as well as the validity of section 24.

However, Quebec is now the last Canadian province where CAs still enjoy the exclusive right to perform audits. Even after losing their case, the CGAs remain determined to have section 24 revoked. In November 2004, the New Brunswick CGA Association moved the dispute to the political arena by filing a petition under the *Agreement on Internal Trade* (AIT). The Association asked that a special panel be created to analyze the system governing public accounting practice rights in Quebec and determine whether the exclusive right granted to Quebec CAs to perform audits violates the AIT section on labour mobility. While this matter is directed first and foremost to the Quebec government, we intend to be actively involved in the discussions to ensure that the audit function continues to be accessible only to those professionals who have met the most stringent criteria.

In 2005, the CA profession in Quebec is celebrating its 125th anniversary. To mark this event, a series of promotional activities were organized, including the publication of a special insert in *L'actualité* magazine and a contest to highlight the achievements of members and candidates. Our 2005 Conference, which will no doubt be the high point of our anniversary celebrations, is therefore particularly important this year. We spared no effort to offer our members an exciting program. Under the theme "Then and forever, always adding value," high profile guest speakers will focus on the key role CAs play in business, public practice, government and education.

During the last year, we held a number of meetings with Ordre employees in every department to gather their comments and suggestions in order to improve our processes, procedures and the organization as a whole. Our staff responded enthusiastically and their many comments and suggestions reflect their wish to contribute directly to the development of the Ordre and the profession. This exercise also allowed us to measure job satisfaction, which was rated at 85%. This result shows that the Ordre is a devoted organization whose employees enjoy their work. We continued our discussions on the Ordre's governance and finalized the description of our governance processes.

Finally, we would like to thank the members of the Bureau and the Administrative Committee for their active involvement in the affairs of the Ordre. Our thanks also go to the volunteers for giving so generously of their time and energy. And lastly, we would like to thank the management and staff of the Ordre for their support and efficiency.

AREA 1

POSITION CAs AS INVALUABLE PLAYERS
CENTRAL TO CORPORATE DECISION MAKING

- 1.1
Enhance the public profile of the profession in Quebec in fields related to organizational performance.
- 1.2
In our public messages, focus on the role of CAs as central to decision making and on the competence, integrity and objectivity of members of the profession, and highlight CAs' ability to find the best innovative solutions.
- 1.3
Offer Ordre members more continuing education and products and services focusing on performance measurement and decision making with a view to improving performance.
- 1.4
Work in collaboration with the other CA institutes to have the marketplace recognize the preeminence of CAs in corporate decision making.

Throughout the year, the Ordre continued to implement its 2002-2006 strategic directions. However, our actions during the year were influenced by a major issue, i.e. the proposal to unify the accounting profession. We participated in the efforts to unify the profession in Quebec and in the discussions aimed at merging the CA and CMA professions at the national level. Material was prepared to inform members about these projects and to fuel the discussions. We also conducted a province-wide series of "Town Hall" meetings during which we met close to 20% of Quebec CAs.

As concerns the visibility of the profession, we were invited to speak at many seminars and conferences, as well as in the media, to promote the leadership qualities of CAs and our profession's initiatives to maintain investor confidence and strengthen the protection of the public. In this regard, an information brochure on the syndic's role and services was prepared and is distributed to members of the public who contact the office of the syndic.

In the fall of 2004, we launched a business-oriented advertising campaign that highlighted the vital role played by chartered accountants in business and in public practice. The slogan "CA, nothing less," developed by an internal team, generated significant interest and was used by the Ontario Institute of CAs in its own campaign. The regional groups also contributed significantly to the visibility of CAs, particularly in the local media and through their involvement in public events organized by various chambers of commerce and business associations.

We produced the "Les CA en image" calendar featuring CAs from across the province to help raise money for the Foundation of Quebec CAs. The calendar has become an effective promotional tool and was warmly received by our members. A second calendar will be produced for 2006. The Ordre also developed various tools and guides, offered services and disseminated information via the *Inf@CA* newsletter to encourage its members to maintain and enhance their competencies in organizational performance and corporate decision making.

In keeping with our strategic directions, we intend to step up our presence with the media, governments and other target groups in order to forge ties and promote the strategic advantages we have to offer. To meet this objective, a new external relations manager position was created.

Nationally, the year was marked by the adoption of a new strategic plan for the profession. In July, the Task Force on Strategic Planning submitted a new plan to the Council of Senior Executives which renews the vision of the profession and positions Canada's CAs as trusted, internationally recognized financial leaders. We were actively involved in developing this strategic plan and are participating on task forces created after the plan was officially adopted by all the provincial institutes/Ordre. The mission of these task forces is to implement the strategies adopted in the four areas of strategic action, i.e. branding, education, member relations and public trust. Work is well underway, particularly where branding and education are concerned. The report of the Task Force on Strategic Planning entitled *Strategic Crossroads for the CA Profession* is available on the Ordre's website.

AREA 2

EXPAND CAs' RECOGNIZED RANGE OF COMPETENCIES AND SPECIALTIES

- 2.1
Ensure an active presence in the profession at the national level to implement and promote specializations that meet market needs.
- 2.2
Work in collaboration with our university partners to have the competencies of CAs recognized by appropriate diplomas in various areas of specialization.
- 2.3
Keep members informed about business developments at the international level and about new areas of expertise in decision-making information, and offer them continuing education products, tools and services that will help them to develop the new competencies and management skills they need.
- 2.4
Keep members informed about developments relating to new information and communication technologies and offer them continuing education and other products and services that will enable them to develop their competencies in this area and to master the Internet and e-commerce tools.

— We are monitoring the use of the CA-IT designation in Quebec by CAs who meet the stringent requirements established by the Alliance for Excellence in Information Technology and approved by the Bureau of the Ordre.

Our continuing education program was as popular as ever among members and other professionals as evidenced by the 2,300 season passes sold, the 17,000 registrations for courses and the 1,500 registrations for in-house training programs. Approximately 400 courses were offered this year, including 200 new ones, several of which are intended to meet the needs of members in business, government and education. —

AREA 3

SPEED UP CHANGES IN THE INSTITUTIONAL FRAMEWORK AT THE PROVINCIAL AND NATIONAL LEVEL TO FACILITATE THE PROFESSION'S CONTINUOUS ADAPTATION TO ITS ENVIRONMENT

- 3.1
Increase the Ordre's involvement with government authorities to make the legal and regulatory framework in Quebec less cumbersome while providing more protection to the public.
- 3.2
Ensure that the mechanisms to protect the public evolve so as to reflect the new professional reality of CAs, while respecting the fundamental values of our profession and maintaining harmony at the national level.
- 3.3
Make the necessary changes to have specialties recognized in the regulations governing the profession in Quebec.
- 3.4
Ensure a strong presence of the Quebec profession with the other CA institutes and the CICA and encourage a form of leadership that will promote an evolution of the profession at the national level in line with that of the marketplace.

The Ordre made representations with various government authorities and parliamentary commissions, in particular regarding access to information and privacy bills, and professional liability insurance. During our discussions, we drew the attention of elected representatives and senior officials to CAs' unique positioning, competencies and core values. At the national and international levels, we commented on the International Federation of Accountants (IFAC) exposure draft and on a number of invitations to comment and exposure drafts issued by the CICA.

As concerns the protection of the public and illegal practice, the Ordre's Legal Affairs and Records Department received information about cases of illegal practice, lodged complaints before the courts and collected the fines arising from the rulings. During the year, 30 illegal practice files were opened. Of these, 12 led to complaints and are still pending, 11 led to summonses and were settled to the satisfaction of the Ordre, five cases were closed due to insufficient evidence or lack of recourse and two files are under investigation. As for the seven files brought forward from last year, convictions were obtained in three cases, one complaint was withdrawn and three cases are still pending.

Two years after the adoption of the *Regulation respecting the practice of the chartered accountancy profession within a partnership or a joint-stock company*, the Ordre received 164 requests to set up limited liability partnerships or business corporations and 101 firms were registered in accordance with the Regulation.

The Ordre strengthened its already close ties with the new Canadian Public Accountability Board (CPAB). We ensured a strong presence on its board of directors and contributed to discussions regarding the implementation of a cooperation and information exchange process. Several meetings were thus held with representatives from CPAB, the Autorité des marchés financiers, the ministère des Finances and the Office des professions. We also provided input on CPAB's operations and its request to have certain powers and privileges recognized in legislation. Finally, the Bureau of the Ordre approved a new general program of professional inspection that takes account of CPAB's evaluation criteria.

Through an insurance task force, we continued our discussions on professional liability insurance. The Ordre participated on several committees dealing with this issue, working with other provincial institutes, the Quebec Interprofessional Council or the Office des professions. Moreover, we completed the review of our rules respecting trust accounting and developed a number of processes to rapidly implement the Regulation once it comes into force.

Still as concerns regulations, we continued to prepare a draft regulation on mandatory continuing education and began to review our rules in light of the application of the *Regulation respecting the cessation of practice of a member of the Ordre des comptables agréés du Québec*. New independence and conflict of interest rules were incorporated into the *Code of Ethics of Chartered Accountants*. We developed a course and prepared an application guide for these new rules and the Ordre worked closely with the other provincial CA institutes to achieve harmonization across the country.

We organized various courses for members of the review, discipline and arbitration of accounts committees. Technical and regulatory information sessions were also offered to inspectors and members of the Professional Inspection Committee. The inspection questionnaires were updated to keep pace with changes in the profession and a special questionnaire for financial planning services was developed and is now being used by inspectors. Also, discussions have begun on the inspection of insolvency services.

The Ordre is closely monitoring the petition filed by the CGAs of New Brunswick, which is based on the *Agreement on Internal Trade* and deals with Quebec CAs' exclusive audit rights. Moreover, the Ordre defended in court the scope of the professional secrecy obligation imposed on chartered accountants.

The Ordre hired an assistant syndic. The office of the syndic continued to monitor the media to identify any derogatory acts committed by our members.

During the year, we opened files for 101 firms in the employer database and closed 115. These numbers exclude openings and closings of firms that adopted one of the new forms of association.

We continued to offer the services of a practice consultant to practitioners who have recently opened an office and been in practice full time for at least six months. The one-day visit covers the various aspects of firm management.

We met with ten practitioners who returned to practice in order to monitor their compliance with the *Regulation respecting refresher training periods*. Special attention was paid to financial planner members because of the mandatory continuing education requirements they must satisfy. During the year, six members gave up, and five members applied for, the financial planner designation, bringing the number of CA financial planners to 55. —

2005

AREA 4

ATTRACT A SUFFICIENT NUMBER
OF COMPETENT CANDIDATES FOR THE
PRACTICE OF THE PROFESSION

→ 4.1

Play a major role at the national level in the implementation of new candidate evaluation mechanisms that reflect the *CA Competency Map* and our profession's excellence in assurance.

→ 4.2

Continue cooperating with universities to bring education programs in line with the *CA Competency Map* and have this education recognized by appropriate diplomas.

→ 4.3

Work in cooperation with the Ordre's university partners and the CICA to bring about the establishment of a clear and attractive professional education path that takes specialization into account.

→ 4.4

Promote the profession, in cooperation with the Ordre's professional education partners, so that potential candidates perceive CAs as invaluable players in corporate decision making.

→ 4.5

Reengineer the rules respecting the training period to reflect the new *CA Competency Map* and to allow candidates to acquire skills in the various fields of practice of our profession in addition to the necessary competencies in assurance.

We made our members and candidates aware of the university programs that lead to the CA-IFA and CA-IT designations.

For a fifth consecutive year, first-time UFE writers in Quebec recorded an exceptional pass rate that substantially exceeded the Canadian average, i.e. 82.5% compared to 78.4%. In all, 419 Quebec students passed the UFE and 11 of them were on the national Honours Roll for being among the top 50 candidates in Canada. In cooperation with HEC Montréal, the Ordre offers a UFE coaching course to repeat candidates. Thirty-two of the 45 candidates who took the course passed the exam.

Nationally, the Regional Education Directors Group, with which we cooperate closely, conducted an exhaustive and detailed assessment of the new uniform evaluation methodology based on the *CA Competency Map* after its first year of application. UFE candidates were permitted to use laptop computers during the exam for the first time in 2004 to make calculations and search through authorized reference material. Candidates, training offices and professors/instructors were informed about this change on a number of occasions and 13% of candidates took advantage of the new option.

We posted 12 case studies and seven case study submissions to the Spécial Cas contest on the Ordre's Professional Education Program (PEP) website, as well as 12 coaching questions and their evaluation guides. The task force responsible for drafting a consulting engagement for the PEP held five meetings. A team of eight professors/instructors from five universities then agreed to prepare an eight-part engagement involving a single enterprise and dealing separately with each area of practice covered by the *Competency Map*. Work has also begun on a complete overhaul of the PEP site. By March 2006, the 193 case studies and coaching questions that are currently available on the site in both French and English will be reviewed and subdivided to produce a more extensive and user-friendly database.

We organized a wide variety of outreach activities intended for students of all academic levels. Once again, we participated in the Education Training Career fair in Montreal

as well as in many career days. Students in 50 high schools and 40 cegeps were visited by young CAs and attended conferences and events organized by the Ordre, including *CA?: A world of possibilities* and *Les cabinets comptables en tournée : CA ROULE*.

We supported the work of the university campus CA committees and acknowledged their efforts during the CA Student conference at the Manoir du Lac-Delage. Representatives from public accounting firms gave seminars on a variety of topics to undergraduate and PEP students. The Ordre also prepared a new brochure for the next generation describing the steps for obtaining the CA designation, as well as two issues of the *Inf@re!ève* newsletter.

We created two advertising campaigns to reach college and university students. The first campaign, featuring active and enthusiastic young CAs, included the placement of 250 poster boards in twenty Quebec cegeps. The second campaign boldly attacked the old cliché of CAs as "bean counters" and was displayed on some 200 posters on university campuses, in metro stations and on buses. A tie-in promotional strategy was deployed in the universities and a special website was built. Both campaigns were highly successful.

For the fifth consecutive year, we organized *Une fois c'est un cas*, our interuniversity case study contest, in which over 30 teams competed. As for the Spécial Cas case study contest, the 7th edition of this event attracted 96 students making up 25 teams. The four finalist teams shared \$7,500 in prize money. Highschool students were invited to participate in the *Concours de Julie* to win a cellular cameraphone by resolving a mini-case on budgeting.

As concerns our university partners, professors/instructors were given the opportunity to provide their views on the challenges posed by the proposal to unify the accounting profession. In recognition of their valuable contribution to the education of future members, CAs who teach in the PEP received a free copy of the new *Dictionnaire de la comptabilité et de la gestion financière*.

AREA 5

ENHANCE THE ADDED VALUE THE ORDRE PROVIDES TO CAs AND ACHIEVE MORE EFFECTIVE RESOURCE MANAGEMENT

- 5.1
Continuously identify members' needs and expectations.
- 5.2
Implement a systematic, focused approach to designing and providing services to members and candidates for the practice of the profession, to communicating with them and to promoting the Ordre's activities and services.
- 5.3
Make a priority of enhancing the added value provided by the Ordre to members in business, government, industry and education [MBGIE].
- 5.4
Continue to enhance management effectiveness and value-for-money by continuously improving the Ordre's methods and internal policies as well as the communication and cooperation mechanisms with the other CA institutes.
- 5.5
Continue to integrate the Internet as the preferred support for internal and external communications and for the management of the Ordre.
- 5.6
Cooperate with the CICA to increase the presence of Canadian CAs on the international scene, and particularly in the rest of the French-speaking world.

A number of measures were taken to improve the organization's operations. More specifically, we finalized the description of the Ordre's governance processes undertaken at the Bureau's request and continued our discussions on this issue. To optimize the operations of two increasingly important sectors, we appointed two directors: André Richard, MBA, director, Information Systems, and Marie-France Langlois, CA, controller and head of the Administration and Finance Department. We also appointed Christine Montamat, MBA, CA, as director of the new Strategic Development, External Affairs and Communications Department. In addition, the president and CEO met with all employees to gather their comments and suggestions in order to improve our methods and effectiveness.

We analyzed whether the Ordre should set up a service company and began to review our document management system. New security measures were implemented and a security manual was prepared. English conversation and office ergonomics courses were offered to our employees with a view to improving the quality of member services and creating a better work environment.

For the third consecutive year, amounts were remitted to some 4,300 members enrolled in the Canada Life term life insurance plan. This year's experience returns totalled \$181,000.

The year 2005 marks the 125th anniversary of the CA profession in Quebec. To celebrate, we have prepared an exciting program of activities to be held throughout the year. The highlight of these celebrations will undoubtedly be the 2005 Conference featuring high-profile speakers and, of course, the popular annual golf tournament of the Foundation of Quebec CAs. These activities are intended to increase member participation and strengthen their sense of belonging.

During the year, we signed a partnership agreement with Acquisition.biz, owner of a site dedicated to the sale or purchase of a business. Acquisition.biz has therefore joined the National Bank, Jobwings/Venatus Conseil, Osler, Hoskin & Harcourt and TD Insurance Home & Auto as a major partner of the Ordre.

The Ordre continued to develop and promote tools and services for members. With the help of the Professional Expertise Committee, we updated the general purpose *Model Financial Statements* and the audit program for notaries' trust accounts. We also revised the *Guide pour la préparation des états financiers d'une caisse de régime de retraite*. New members received an information kit that provides a wealth of useful information and will help foster their sense of belonging to the profession. We took part in the launch of the new edition of the *Dictionnaire de la comptabilité et de la gestion financière*, published by the CICA, and posted issues of the *Bordereau* prepared by the Ordre's French Terminology Committee.

After overhauling the Ordre's website and launching the *Inf@CA* newsletter, we surveyed members and candidates to assess the effectiveness of these communication tools. We also conducted our biennial survey to find out how members perceive Ordre products and services as well as the Ordre's role. Our members' evaluation of our work was very good since we received a score of 7.2 out of 10.

Through the *Inf@CA* newsletter, we regularly invited members to visit the Ordre's website. We also organized contests to encourage members to read the newsletter and log onto the site.

This year, a growing number of members completed their notice of annual fees online. Our call to donate \$50 to the Foundation allowed us to raise a significant amount of money that will be distributed in the form of scholarships. Members can now pay their annual fees and other amounts owing to the Ordre via electronic payment. Most major banks have now included us on their list of suppliers on their websites.

MEMBERS

OF THE BUREAU AND SPECIAL COMMITTEES

//12



Seated, from left to right: Daniel McMahon, FCA, Claude Gauvin, FCA, Claudine Lévesque, CA
Standing, from left to right: Jean-Robert Poulin, CA, Marcel Lemay, FCA, Lucette Poliquin, FCA, Sylvia Ceacero and Michel Thérout, FCA

ADMINISTRATIVE COMMITTEE

Claude Gauvin, FCA, *Chair of the Ordre*
Michel Thérout, FCA, *Vice-chair of the Ordre*
Sylvia Ceacero*, MBA
Marcel Lemay, FCA
Claudine Lévesque, CA
Jean-Robert Poulin, CA
Lucette Poliquin, FCA, *Outgoing Chair*
Daniel McMahon, FCA, *President, CEO and Secretary General*

OTHER MEMBERS OF THE BUREAU

Jean-Pierre Allaire, FCA
José Arseneault, CA
Benoît Caron, CA
Luc Charbonneau, CA
J. Marcel Daoust, FCA
Annie Doyon, CA
Michel Doyon, CA
Manon Durivage, CA
Guyline Duval, CA
Pierre Jalbert, FCA, Fin.PI.
Bertrand Lachance, CA
Jean Laflamme, CA
Suzanne Landry, FCA
Daniel Yves Lemieux, CA
Gloria Lemire, CA
Suzanne Paradis*
Donald Petit*
Diane Racine, CA
Hélène Racine, CA
Denis Savard, CA
Jean Savoie, CA
Pierre Tessier, CA
Marielle Tremblay*

FINANCE COMMITTEE

Michel Thérout, FCA, *Chair*
Manon Durivage, CA
Pierre Jalbert, FCA, Fin.PI.
Jean Laflamme, CA

AUDIT COMMITTEE

Denis Savard, CA, *Chair*
Gloria Lemire, CA
Hélène Racine, CA

ADVISORY BOARD OF PAST PRESIDENTS

Lucette Poliquin, FCA
Pierre Brochu, FCA
Michel Beauséjour, FCA
Jean-Pierre Dubeau, FCA
Réal Sureau, FCA
Richard Quevillon, FCA
Monique Forget-Leroux, FCA
Michel Bélanger, FCA
Alain Paris, FCA
Jacques Levesque, FCA
Marc Paradis, FCA
G. André Harel, FCA
Gilles Chevalier, FCA
Guy d'Orsonnens, FCA
Charles-Albert Poissant, FCA
Roland Truchon, FCA
Paul Noiseux, FCA
J. Alistair Duff, FCA
Raymond Morcel, FCA
Phillip P. Aspinall, FCA
Boris G. Levine, FCA
Charles Pelletier, FCA
G. Ian Craig, FCA
Yvon Normandin, FCA

François J. Bastien, FCA
Jacques Raymond, FCA
John F. Lewis, FCA
H. Marcel Caron, FCA

* Representative of the public appointed by the

BUREAU AND ADMINISTRATIVE COMMITTEE RESOLUTIONS

The members of the Administrative Committee held 12 meetings during the year and the members of the Bureau five statutory meetings and seven extraordinary meetings. They adopted various resolutions respecting the Ordre's mission to protect the public.

The main resolutions adopted by the Bureau concerned the following:

- » appointment of members and of certain chairs of Ordre statutory committees;
- » delegation of certain powers to the Administrative Committee;
- » support for the ongoing negotiations on the CA, CGA and CMA unification proposal;
- » signing of an interim memorandum of understanding between the Ordre and the Canadian Public Accountability Board;
- » termination of the CA, CGA and CMA unification proposal;
- » approval of the Ordre's professional evaluation (2004 UFE) and of the results.

The main resolutions adopted by the Administrative Committee concerned the following:

- » authorization to lodge complaints for the illegal practice of public accounting, unauthorized use of the chartered accountant designation and, in some cases, authorization to launch appropriate injunction proceedings;
- » imposition of measures in accordance with sections 45 and 55.1 of the *Professional Code*;
- » imposition of measures or conditions on certain members prior to reinstatement on the Roll of the Ordre;
- » imposition of refresher training periods or other measures on the recommendation of the Professional Inspection Committee;
- » equivalence recognition in accordance with the *Regulation respecting the standards for equivalence of diplomas for the issue of a permit by the Ordre des comptables agréés du Québec*;

- » striking off the Roll of members who fail to pay their annual fees or comply with the *Ordre des comptables agréés du Québec (Professional Liability Insurance) Regulation*;
- » suspension of the review of a number of claims made to the Indemnity Fund until the related bankruptcy files are finalized;
- » renewal of the agreement with the Autorité des marchés financiers respecting chartered accountants wishing to use the title of financial planner.



Denis Savard, CA
Chair

COMMITTEE MEMBERS

Gloria Lemire, CA

Hélène Racine, CA

Marie-France Langlois, CA
Secretary

The Audit Committee reviews all issues relating to the Ordre's financial affairs and external audit mechanisms in order to support the Bureau in fulfilling its oversight responsibilities. The Committee held four meetings during the year and met with the external auditor without management being present.

The Committee reviews the Ordre's financial statements, including the significant accounting policies and the estimates. It assesses the external auditor's independence and objectivity, as well as the effectiveness of the external audit process.

The Committee approves the external audit fees under its guiding principle of preserving the external auditor's objectivity and independence. If a significant amount of fees were to be paid to the auditor for non-audit services, those services would have to be pre-approved by the Audit Committee.

The Committee is also responsible for recommending the appointment, reappointment or replacement of the external auditor. The external audit mandate was subject to a five-year call for tender process early in 2003. The mandate for the year ended March 31, 2005 was entrusted to Morin Cadieux Matteau Normand, CA-SENC for the second consecutive year. The choice of public accounting firm must be approved by the membership at each Annual General Meeting.

DENIS SAVARD, CA
Chair

**To the members of the
ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC**

We have audited the statement of financial position of the ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC as at March 31, 2005 and the statements of operations, changes in fund balances and cash flows for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the management of the ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC. Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit.

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that we plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In our opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC as at March 31, 2005, and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian generally accepted accounting principles.



General partnership of chartered accountants

Trois-Rivières, April 27, 2005

**MANAGEMENT'S RESPONSIBILITY
with regard to the financial report**

The financial statements and other information contained in this annual report are the responsibility of the management of the Ordre. The financial statements have been prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles. Where necessary, management has made judgments and estimates regarding the consequences of certain events and transactions, while considering materiality. The financial and statistical information contained in the remainder of the report is consistent with the information included in the financial statements.

As part of its responsibilities, the management of the Ordre maintains a system of internal accounting controls designed to provide reasonable assurance that assets are safeguarded and that transactions are accurately recorded on a timely basis, are properly approved and result in reliable financial statements.

The Bureau of the Ordre carries out its responsibilities with regard to the financial statements mainly through its Audit Committee. This Committee reviews the annual financial statements and other information contained in the annual report and recommends them to the Bureau for approval. The Audit Committee meets periodically with the management of the Ordre and the external auditors, and reports to the Bureau.

The financial statements have been audited by the Ordre's auditors who were engaged by the Bureau of the Ordre upon recommendation of the Audit Committee and whose appointment was ratified at the Annual General Meeting.



Claude Gauvin, FCA
Chair of the Ordre



Daniel McMahon, FCA
President, CEO and Secretary General

STATEMENT

OF FINANCIAL POSITION AS AT MARCH 31, 2005

//16

	2005			2004	
	General Fund	Indemnity Fund	Insurance Fund	TOTAL	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$
↓ CURRENT ASSETS (Note 4)					
Cash	1,041,093	-	219,880	1,260,973	748,785
Temporary investments (Note 5)	3,320,236	1,260,000	-	4,580,236	4,325,524
Accounts receivable (Note 6)	1,023,082	-	-	1,023,082	984,327
Advances to General Fund (Note 7)	-	2,657	-	-	-
Prepaid expenses	83,765	-	-	83,765	66,121
	5,468,176	1,262,657	219,880	6,948,056	6,124,757
→ INVESTMENTS (Note 8)	6,565,797	-	2,182,294	8,753,091	9,185,420
→ CAPITAL ASSETS (Note 9)	856,871	-	-	856,871	871,246
	12,890,844	1,262,657	2,407,174	16,558,018	16,181,423
↓ CURRENT LIABILITIES (Note 4)					
Accounts payable (Note 10)	3,928,739	-	224,930	4,153,669	4,674,518
Unearned revenue	3,229,024	-	-	3,229,024	2,596,907
Amount payable to Indemnity Fund (Note 7)	2,657	-	-	-	-
Current portion of long-term debt (Note 11)	216,776	-	-	216,776	198,715
	7,377,196	-	224,930	7,599,469	7,470,140
→ DEFERRED LEASE INDUCEMENT	253,822	-	-	253,822	338,422
→ LONG-TERM DEBT (Notes 4 and 11)	-	-	-	-	216,776
→ ACCRUED BENEFIT LIABILITY (Note 12)	916,100	-	-	916,100	887,400
→ CLAIM FLUCTUATION RESERVE (Note 13)	-	-	720,280	720,280	685,968
→ DEFERRED REVENUE (Note 14)	-	-	1,461,964	1,461,964	1,456,637
	8,547,118	-	2,407,174	10,951,635	11,055,343
↓ FUND BALANCES					
Invested in capital assets	856,871	-	-	856,871	871,246
Internally restricted for:					
Regional Groups	304,525	-	-	304,525	331,643
PEP orientation	686,437	-	-	686,437	670,972
Continuing Education	100,000	-	-	100,000	100,000
Unrestricted	2,395,893	-	-	2,395,893	1,895,954
Indemnity Fund	-	1,262,657	-	1,262,657	1,256,265
	4,343,726	1,262,657	-	5,606,383	5,126,080
	12,890,844	1,262,657	2,407,174	16,558,018	16,181,423

→ COMMITMENTS (Note 15)

On behalf of the bureau:



Claude Gauvin, FCA
Chair of the Order



Michel Thériault, FCA

STATEMENT

OF OPERATIONS FOR THE YEAR ENDED MARCH 31, 2005

//17

2005 2004

	Budget (Note 2)	General Fund	Indemnity Fund	Insurance Fund	TOTAL	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
↓ REVENUES						
Membership fees and registrations	13,688,200	13,821,560	-	-	13,821,560	13,393,496
Continuing education and publications	3,042,100	3,521,416	-	-	3,521,416	3,266,507
Inspection fees	1,051,300	977,918	-	-	977,918	819,218
Examination fees	658,800	733,647	-	-	733,647	651,490
Activities	378,600	476,679	-	-	476,679	480,746
Investment income	443,000	452,171	22,215	-	474,386	566,236
Experience refunds from the life insurance plan for the year	-	-	-	181,011	181,011	296,345
Other	470,500	639,210	493	142,554	782,257	858,826
	19,737,500	20,622,601	22,708	323,565	20,968,874	20,332,864
↓ EXPENSES (Appendix A) (Note 12)						
Management and external affairs	1,524,200	1,713,390	-	-	1,713,390	1,324,095
Supervision of the profession	2,603,600	2,414,091	16,316	-	2,430,407	2,290,404
Member services	4,376,700	4,388,637	-	-	4,388,637	3,987,913
Qualification	1,674,600	1,908,291	-	-	1,908,291	1,722,255
Administration (Notes 9 and 15)	3,206,800	3,245,819	-	108,242	3,354,061	3,638,213
CICA services (Note 1)	6,436,600	6,478,462	-	-	6,478,462	6,190,176
Experience refunds to insured members	-	-	-	181,011	181,011	296,345
Increase in claims fluctuation reserve (Note 13)	-	-	-	34,312	34,312	40,068
	19,822,500	20,148,690	16,316	323,565	20,488,571	19,489,469
→ EXCESS OF REVENUES OVER EXPENSES [OF EXPENSES OVER REVENUES]	(85,000)	473,911	6,392	-	480,303	843,395

CHANGES

IN FUND BALANCES FOR THE YEAR ENDED MARCH 31, 2005

//18

2005

	GENERAL FUND					Indemnity Fund	TOTAL
	Invested in capital assets	Restricted for regional groups	Restricted for PEP orientation*	Restricted for continuing education	Unrestricted		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
↓ BALANCE, BEGINNING OF YEAR	871,246	331,643	670,972	100,000	1,895,954	1,256,265	5,126,080
Excess of revenues over expenses (of expenses over revenues)	(486,918)	(363,293)	15,465	-	1,308,657	6,392	480,303
Purchase of capital assets	473,695	-	-	-	(473,695)	-	-
Disposal of capital assets	(1,152)	-	-	-	1,152	-	-
Interfund transfers (Note 17)	-	336,175	-	-	(336,175)	-	-
→ BALANCE, END OF YEAR	856,871	304,525	686,437	100,000	2,395,893	1,262,657	5,606,383

2004

	GENERAL FUND					Indemnity Fund	TOTAL
	Invested in capital assets	Restricted for regional groups	Restricted for PEP orientation*	Restricted for continuing education	Unrestricted		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
↓ BALANCE, BEGINNING OF YEAR	990,370	378,525	651,952	100,000	1,415,797	746,041	4,282,685
Excess of revenues over expenses (of expenses over revenues)	(506,185)	(343,662)	19,020	-	1,663,998	10,224	843,395
Purchase of capital assets	387,061	-	-	-	(387,061)	-	-
Interfund transfers (Note 17)	-	296,780	-	-	(796,780)	500,000	-
→ BALANCE, END OF YEAR	871,246	331,643	670,972	100,000	1,895,954	1,256,265	5,126,080

* Professional Education Program

STATEMENT OF CASH FLOWS

FOR THE YEAR ENDED MARCH 31, 2005

//19

	2005	2004
	\$	\$
↓ OPERATING ACTIVITIES		
Excess of revenues over expenses	480,303	843,395
Non-cash items:		
Amortization of capital assets	488,070	506,185
Gain on disposal of capital assets	(1,152)	-
Amortization of deferred lease inducement	(84,600)	(84,600)
Increase in accrued benefit liability	28,700	262,300
Increase in claims fluctuation reserve	34,312	40,068
Decrease in deferred revenue (Note 14)	(142,554)	(265,430)
	803,079	1,301,918
Net change in non-cash working capital item	54,869	1,609,383
	857,948	2,911,301
↓ FINANCING AND INVESTING ACTIVITIES		
Cash from investments	1,052,672	875,735
Purchase of investments	(620,343)	(1,241,643)
Purchase of capital assets	(473,695)	(387,061)
Proceeds from disposal of capital assets	1,152	-
Repayment of long-term debt	(198,715)	(234,845)
Increase (decrease) in deferred revenue (Note 14)	147,881	(993,086)
	(91,048)	(1,980,900)
→ INCREASE IN CASH ON HAND AND TEMPORARY INVESTMENTS	766,900	930,401
→ CASH ON HAND AND TEMPORARY INVESTMENTS, BEGINNING OF YEAR	5,074,309	4,143,908
→ CASH ON HAND AND TEMPORARY INVESTMENTS, END OF YEAR	5,841,209	5,074,309

↓ 1. INCORPORATION, NATURE OF ACTIVITIES AND STRUCTURE OF THE ORDRE

The Ordre des comptables agréés du Québec (the Ordre) is constituted under the *Chartered Accountants Act* of Quebec. The Ordre primary mission is to ensure the protection of the public. The Ordre is governed by Quebec's *Professional Code* and is a not-for-profit organization for the purposes of the *Income Tax Act*. The Ordre must, in particular, ensure the delivery of practice permits to candidates who have met the required conditions, maintain the membership Roll and supervise the practice of the profession by its members. In addition, under a protocol agreement signed in 1998, the Ordre uses the services of the Canadian Institute of Chartered Accountants (CICA) in the following areas affecting Canadian chartered accountants as a whole: public interest and integrity; effective leadership and strategic planning for the profession; qualifications; standard setting; and communications.

↓ 2. BUDGET

The unaudited figures included under the "Budget" heading in the statement of operations cover the General Fund and are provided for information purposes only. The budget was approved by the Bureau on February 19, 2004.

↓ 3. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES

Fund accounting

The Ordre uses the deferral method to recognize contributions.

The General Fund is used for all ordinary and regular operations of the Ordre. Revenues and expenses related to services and administration are presented in the General Fund.

The Indemnity Fund is intended to repay the amounts of money or other securities used by a member for purposes other than those for which they had been delivered to him or her in the practice of the profession, in accordance with section 89 of the *Professional Code*.

The Insurance Fund includes the amounts refunded by insurers for members who participate in the insurance plans offered to Ordre members. Revenues and expenses related to the Insurance Fund are included in this Fund, as is the related investment income.

Cost allocation

Costs directly related to an activity are charged to that activity. Overhead is allocated to the following self-financing centres according to use: Professional Inspection, Continuing Education and Publications. The unallocated balance is shown separately in the additional information under "Office occupancy expenses" and "General expenses."

Contributed services

The operation of the Ordre depends in part on the voluntary service of many members. Since these services are not normally purchased by the Ordre and their fair value is difficult to estimate, contributed services are not reflected in these financial statements.

Capital assets

Capital assets are recorded at cost and amortized using the following methods, rates and periods:

	<u>Methods</u>	<u>Rates/Periods</u>
Furniture and equipment	Declining balance	20%
Computer software	Straight-line	5 years
Computer hardware	Straight-line	3 years
Leasehold improvements	Straight-line	Lease term, 15 years

Deferred lease inducement

The deferred lease inducement is amortized on a straight-line basis over the lease term and is applied against lease payments.

Employee benefit plans

The Ordre sponsors a defined benefit pension plan. The fair value of plan assets and the accrued benefit obligation are valued on December 31.

The Ordre amortizes the transitional asset (obligation) on a straight-line basis over the average remaining service period of active employees expected to receive benefits.

The Ordre has adopted the following policies to account for its obligations under employee benefit plans and the related costs, net of plan assets:

- » The cost of pension and other retirement benefits earned by employees is actuarially determined using the projected benefit method prorated on service and management's best estimate assumptions in determining the expected return on plan assets, salary escalation, the retirement ages of employees and expected retirement benefit costs.
- » For the purpose of calculating the expected rate of return on plan assets, those assets are valued at fair value.
- » Past service costs from plan amendments are amortized on a straight-line basis over the average remaining service period of employees active at the date of amendment.
- » The excess of the net actuarial gain (loss) over 10% of the greater of the accrued benefit obligation and the fair value of plan assets is amortized over the average remaining service period of active employees. The average remaining service periods of active employees covered by the basic pension plan and the supplementary plan are respectively 14 years and 11 years as at December 31, 2004 (14 years and 11 years as at December 31, 2003).

4. FINANCIAL INSTRUMENTS

The fair value of current financial assets and liabilities, other than temporary investments, is approximately equal to their carrying value given their short-term nature.

The estimated fair value of the long-term debt was \$405,286 in 2004. This value was calculated using a discounted cash flow analysis based on existing interest rates for similar loan agreements.

5. TEMPORARY INVESTMENTS

Temporary investments, accounted for at cost and with a market value equal to cost, consist of \$3,127,998 in money market mutual fund units (\$3,394,150 in 2004) and \$1,452,238 in term deposits (\$931,374 in 2004). The rate of return on the mutual fund units varies according to market rates. This year's rate of return was 2.24% (2.81% in 2004). The interest rate on the term deposits held at year end ranged from 1.30% to 2.35% and the maturity dates do not exceed one year.

6. ACCOUNTS RECEIVABLE

	2005 \$	2004 \$
Accounts receivable	975,172	947,040
Other	47,910	37,287
	1,023,082	984,327

7. INTERFUND ADVANCES AND AMOUNTS PAYABLE

Interfund advances and amounts payable bear no interest.

8. INVESTMENTS

The Ordre invests in a bond mutual fund in accordance with its investment policy. This investment in the bond mutual fund is accounted for at cost.

The market value of this investment in the bond mutual fund was \$8,915,490 as at March 31, 2005 (\$9,550,494 as at March 31, 2004). The effective yield is 5.77% (7.40% in 2004).

9. CAPITAL ASSETS

	2005		2004	
	Cost \$	Accumulated amortization \$	Net Value \$	Net Value \$
Furniture and equipment	521,702	382,727	138,975	135,716
Computer software	2,621,574	2,173,509	448,065	519,553
Computer hardware	665,041	477,239	187,802	106,548
Leasehold improvements	239,868	157,839	82,029	109,429
	4,048,185	3,191,314	856,871	871,246

The amortization expense charged to administrative expenses was \$488,070 (\$506,185 in 2004).

During the year, the Ordre wrote off some computer software and hardware with no remaining useful life. The write-off resulted in a reduction of the cost and accumulated amortization of the computer software and the computer hardware of \$189,807 and \$189,369 respectively.

10. ACCOUNTS PAYABLE

	2005 \$	2004 \$
Accounts payable	1,059,755	1,110,200
Salaries and payroll deductions	433,568	587,458
CICA services	1,641,326	1,276,293
Sales taxes payable	454,209	357,249
Office des profession du Québec levy	342,067	390,042
Amount payable to members participating in an insurance plan	222,744	953,276
	4,153,669	4,674,518

11. LONG-TERM DEBT

	2005 \$	2004 \$
Interest-free note payable to the CICA, repayable in 11 monthly instalments of \$18,065 and one final instalment of \$18,061, maturing on March 1, 2006	216,776	415,491
Current portion of long-term debt	216,776	198,715
	-	216,776

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS

MARCH 31, 2005

//22

↓ 12. EMPLOYEE BENEFIT PLANS

Information about the defined benefit plans as at March 31, in aggregate, is as follows:

	<u>Funded pension plan</u>		<u>Unfunded pension plan</u>	
	<u>2005</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2004</u>
	\$	\$	\$	\$
Pension expense	298,100	360,700	32,300	104,100
Fair value of plan assets	5,576,400	4,739,800	-	-
Accrued benefit obligations	6,379,200	5,231,900	537,100	471,500
Funded status (déficit)	(802,800)	(492,100)	(537,100)	(471,500)
Accrued benefit liability	(295,700)	(259,900)	(620,400)	(627,500)

The actuarial valuation for funding purposes was performed as at December 31, 2003.

The significant actuarial assumptions adopted in measuring the accrued benefit obligations are as follows (weighted-average assumptions as at December 31):

	<u>Funded and unfunded pension plans</u>	
	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Discount rate	5.75%	6.0%
Expected long-term rate of return on plan assets	6.5%	6.5%
Rate of compensation increase	3.5%	4.0%

Other information about the Ordre's defined benefits plans is as follows:

	<u>Funded pension plan</u>		<u>Unfunded pension plan</u>	
	<u>2005</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2004</u>
	\$	\$	\$	\$
Employer contributions	280,200	194,300	-	-
Employee contributions	253,000	194,300	-	-
Benefits paid	95,400	230,600	38,100	8,200

↓ 13. **CLAIMS FLUCTUATION RESERVE** (INSURANCE FUND)

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
	\$	\$
Balance, beginning of year	685,968	645,900
Increase in required reserve	34,312	40,068
Balance, end of year	720,280	685,968

The claims fluctuation reserve represents part of the amounts refunded by the insurer which the Ordre must retain to absorb any future deficits in the life insurance plan. The amount of the reserve is determined by the insurer based on annual premiums collected and on administrative expenses relating to the plan. The amount of any future deficits that the Ordre may be required to absorb annually is limited to the balance of the reserve at the beginning of the year in which the deficit occurs.

↓ 14. **DEFERRED REVENUE** (INSURANCE FUND)

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
	\$	\$
Balance, beginning of year	1,456,637	2,715,153
Amounts recognized as revenue for the year	(142,554)	(265,430)
Experience returns to insured members related to past years	-	(1,254,568)
Investment income	147,881	261,482
Balance, end of year	1,461,964	1,456,637

↓ 15. **COMMITMENTS**

The Ordre has agreed to lease office space as of May 1, 1993, for a period of 15 years ending April 30, 2008. The total amount to be paid from now until the end of the lease term, including a provision for taxes and operating costs, is \$2,566,440. Minimum lease payments for the next four years will be \$832,359 in 2006, 2007 and 2008 and \$69,363 in 2009. Rental expense charged for the year is \$815,537 (\$825,313 in 2004). Amortization of the deferred lease inducement applied against lease payments is \$84,600 (\$84,600 in 2004).

Also, under three office equipment leases expiring in September 2006, June 2007 and September 2009, the Ordre has commitments totalling \$221,530. Minimum lease payments for the next five years will be \$72,010 in 2006, \$63,505 in 2007, \$34,406 in 2008 and 2009, and \$17,203 in 2010. The lease expense charged for the year is \$73,301 (\$59,547 in 2004).

↓ 16. **ADMINISTRATIVE SUPPORT**

The Ordre offers free administrative support and office space to the Foundation of Quebec Chartered Accountants. Because their fair value is difficult to estimate, these services are not reflected in the financial statements.

↓ 17. **INTERFUND TRANSFERS**

During the year, the Ordre internally restricted \$336,175 (\$296,780 in 2004) to finance a portion of the regional group expenses. Interfund transfers totalled \$336,175 (\$796,780 in 2004).

↓ 18. **COMPARATIVE FIGURES**

Certain of the 2004 income figures have been reclassified for consistency with the presentation adopted for 2005.

//24

		2005	2004
	Budget \$	General Fund \$	General Fund \$
→ EXPENSES			
↓ MANAGEMENT AND EXTERNAL AFFAIRS			
Executive office	878,700	892,192	901,169
Proposal to unify the profession	-	391,567	-
Strategic development and research	340,800	282,202	276,562
External affairs and communications	304,700	147,429	146,364
	1,524,200	1,713,390	1,324,095
↓ SUPERVISION OF THE PROFESSION			
Legal affairs	433,600	496,516	401,132
Syndic	777,100	740,324	705,433
Professional inspection	949,900	904,613	871,773
Regulatory activities	443,000	272,638	300,898
	2,603,600	2,414,091	2,229,236
↓ MEMBER SERVICES			
Continuing education and publications	2,731,600	2,888,846	2,804,558
Professional practice	165,300	119,325	134,764
Promotion	612,600	601,253	346,976
Events	862,200	779,213	701,615
	4,376,700	4,388,637	3,987,913
↓ QUALIFICATION			
Education	692,000	716,700	732,639
Uniform evaluation	640,000	617,900	624,240
Promotional activities aimed at the next generation	342,600	573,691	365,376
	1,674,600	1,908,291	1,722,255
↓ ADMINISTRATION			
Administration and finance	964,700	1,159,590	1,155,065
Human resources	134,700	135,431	218,886
Information technology	797,000	598,699	729,038
Office occupancy expenses	723,700	732,999	669,797
General expenses	586,700	619,100	640,065
	3,206,800	3,245,819	3,412,851
→ CICA SERVICES	6,436,600	6,478,462	6,190,176
	19,822,500	20,148,690	18,916,526

MEMBERSHIP

ROLL

//25



Marie-France Langlois, CA
Controller

During the year, 455 new members were admitted to the profession after passing the Uniform Evaluation and completing their practical training.

Since March 31, 2004, there has been a net increase of 194 members, bringing the numbers on the Membership Roll to 16,934.

Basic membership fees for all Quebec CAs were \$785, including an amount of \$425 representing service costs remitted to the Canadian Institute of Chartered Accountants. CAs in public practice paid an additional \$190 in accordance with the user-payer principle. Added to this was a \$23.30 tax collected for the Office des professions du Québec.

MARIE-FRANCE LANGLOIS, CA
Controller

DECEASED (BETWEEN APRIL 1, 2004 AND MARCH 31, 2005)

Frederick W.V. Anderson, CA	Jean-Raymond LeBlanc, CA
Cecil April, CA	Louis Lefebvre, CA
William George Bannan, CA	Daniel Lefebvre, CA
Robert Bélair, CA	Claude Lemelin, CA
Gaëtan Bienvenu, CA	Pierre Massé, CA
Aurèle Boily, CA	Daniel McMullin, CA
Elsi Brahm, CA	George C.W. Morrison, CA
Gérard Camirand, CA	Louis Paul Nolet, CA
Frank S. Capon, FCA	Pierre Pelletier, CA
Pierre Chouinard, FCA	Charles E. Pelletier, CA
Jean-Luc Cloutier, FCA	Alex Pinto, CA
Yvan Cloutier, CA	Roland Pouliot, FCA
Paul Micheal Courey, CA	Kenneth Rice, CA
Robert Daigneault, CA	Howard Berlind Ripstein, CA
Louise Daoust, CA	Marcel Robert, CA
Pierre Desmarais, CA	Martin Rohr, CA
Paul Doray, CA	Arthur Daniel Ruby, CA
Isadore M. Eisenstat, CA	Brigitte Simard, CA
Richard Fortin, CA	James Wright Simpson, CA
Georges Gagnon, CA	Yvon Sirois, CA
Hugues Gariépy, CA	Eli Solomon, CA
John B. Gick, CA	Harry Stein, CA
Marc-André Gobeil, CA	James Gordon Telfer, CA
Ginette Godbout, CA	Alcindo Vicente, CA
Gordon Hall, CA	Joseph John Ward, CA
Charles Haman, CA	
Ghislain Hawey, FCA	
Kenneth Price Hayes, CA	
Robert Jarry, CA	
Oscar Jubinville, CA	
George Kennedy, CA	
André Labrèche, CA	
Conrad Lachapelle, CA	
	Total: 60

TOTAL MEMBERSHIP AS OF MARCH 31, 2004

16,740

ADDITIONS TO THE ROLL

455

By examination, under section 1 of the *Regulation respecting the terms and conditions for the issue of a permit by the Ordre des comptables agréés du Québec*

391

By reinstatement

47

By affiliation from another province under section 21 of the *Chartered Accountants Act*

17

REMOVAL FROM THE ROLL

261

Deceased

60

Resigned

118

Non-payment of amounts due

80

Decision of the Committee on Discipline

1

Decision of the Administrative Committee

1

Non-payment of liability insurance

1

TOTAL MEMBERSHIP AS OF MARCH 31, 2005

16,934

MEMBERSHIP DISTRIBUTION BY ELECTORAL REGION

16,934

Montreal

10,746

Quebec City

2,151

Trois-Rivières

562

Eastern Townships

638

Outaouais

271

North Eastern

354

Abitibi-Témiscamingue

222

Saguenay-Lac-Saint-Jean

309

Canada, outside Quebec

1,091

Outside Canada

590

CANDIDATE ROLL

As of March 31, 2005, 1,321 candidates for the practice of the profession were registered with the Ordre, a decrease of three compared with the same date last year. Changes to the Candidate Roll are as follows:

CANDIDATES REGISTERED AS OF MARCH 31, 2004

1,324

ADDITIONS TO THE ROLL

486

Registration

484

Reinstatement

2

REMOVAL FROM THE ROLL

489

Admitted to the Ordre

391

Resigned, deceased, non-payment of annual fees, expiry of deadline for passing the UFE, expiry of deadline for meeting the training period requirements and decisions of the Administrative Committee

98

CANDIDATES REGISTERED AS OF MARCH 31, 2005

1,321

//26



Ginette Lussier-Price, FCA
Syndic

Year ended March 31	2005	2004	2003
Ethics-related complaints lodged against members before the syndic			
Brought forward from last year	152	167	72
New complaints	159	113	228
	311	280	300
Cases processed during the year	143	128	133
Cases carried over to next year	168	152	167
Cases processed during the year			
Complaints lodged before the Committee on Discipline	16	5	16
Conciliations - Ethics	1	3	3
Matters requiring the intervention of the syndic	28	20	35
Warnings	49	32	19
Decisions not to lodge a complaint	39	54	45
Complaints withdrawn by plaintiffs or deemed inadmissible by the syndic	10	13	15
Cases forwarded to the Professional Inspection Committee	0	1	0
	143	128	133
Decisions submitted by plaintiffs to the Review Committee	5	11	8
Conciliation of fee accounts			
Brought forward from last year	21	29	27
New cases	59	43	49
	80	72	76
Cases processed	62	51	47
Cases carried over to next year	18	21	29
Result of cases processed during the year			
Cases settled during conciliation	38	26	18
Cases submitted to the Committee for the Arbitration of Members' Accounts	9	10	10

During the last year, the number of cases forwarded to the office of the syndic continued to grow despite the mechanisms and tools established to settle disputes without the syndic's involvement and a reduction of certain types of complaints. (For example, we have been providing plaintiffs with sample letters to formalize the complaints they wish to address to their chartered accountant, thus favoring a settlement without any further involvement on our part.)

The increase in cases this year is mainly due to non-compliance with the *Regulation respecting the practice of the chartered accountancy profession within a partnership or a joint-stock company*, the incorrect use of certain designations and the use of clauses limiting professional liability.

Complaints are increasingly complex and it is becoming more difficult to determine whether the member was practicing the profession at the time the acts giving rise to the complaint took place. In addition, both plaintiffs and members are now accompanied by one or more legal counsels at an increasingly early stage in the process, sometimes even when the complaint is lodged.

It should also be noted that the syndic sometimes receives an application to lodge a disciplinary complaint at the same time as an application for conciliation of a member's account. In most cases, these applications are settled through conciliation at the ethics level.

Most of the new ethics-related cases in 2002-2003 were due to a specific situation that generated over 75 cases still pending at the end of the year as we await a decision from a civil court.

In addition to dealing with the cases listed in the table, the office of the syndic received over 3,100 telephone calls this year.

As concerns applications for conciliation, the amounts involved vary widely, from \$25 to \$61,000. Several of these applications dealt with the quality of professional services rendered and called for damages to reduce the contested fees. Other applications involved clients who were held hostage in a dispute over fees between a partner and the firm he recently left.

GINETTE LUSSIER-PRICE, FCA
Syndic



Louis Grossbaum, CA
Chair

COMMITTEE MEMBERS

Serge Allard, FCA
Valier Boivin, CA
Martin Castonguay, CA
Nathalie Charette, CA
Robert Desforges, CA
Michel Drouin, CA
Pierre Lapointe, CA
Denis Lauzon, CA
Suzanne Major, CA
Yves Montpetit, CA

Substitute members

Richard Chevalier, CA
Pierre Legault, FCA

Claudette Roberge
Secretary

The mandate of the Committee for the Arbitration of Members' Accounts is to settle disputes respecting the accounts of members that the syndic or assistant syndic were unable to resolve through conciliation. The Committee receives applications, hears the arguments of the various parties and renders a decision.

During 2004-2005, the Committee received nine new applications.

The Committee processed 14 complaints, including nine brought forward from the previous year, and two hearings are scheduled. The Committee met 12 times to process the 14 applications while two others were withdrawn.

The Committee held a plenary meeting to discuss various issues dealing with the procedure followed and the rules of evidence and law.

Decisions rendered

The Committee rendered 13 decisions in 2004-2005. The Committee reduced the fees in 12 cases and maintained them in one other case. There is currently one decision pending.

LOUIS GROSSBAUM, CA
Chair



Pierre Linteau, lawyer
Chair

COMMITTEE MEMBERS

Clément Beaupré, CA
Richard Boucher, CA
Alain Chassé, CA
Claude Choquette, FCA
Norman Daitchman, FCA
Albert Dumortier, FCA
Gérald Langlois, FCA
Jacques Leblanc, FCA
Pierre Lussier, CA
Céline Plamondon, FCA
Jacques Plante, CA
Gary Wechsler, CA

Claudette Roberge
Secretary

The Committee on Discipline is established under section 116 of the *Professional Code*. It is seized of all disciplinary complaints lodged against chartered accountants for violating the *Chartered Accountants Act*, the *Professional Code* and the regulations thereunder.

During 2004-2005, the secretary to the Committee on Discipline received 16 disciplinary complaints from the syndic and assistant syndics.

Division chaired by M^r Pierre Linteau

Sixteen new complaints were brought before this division and concerned the following offences:

- » obstruction of professional inspection work (one complaint);
- » failure to respond to the syndic and obstruction of the syndic's work (three complaints);
- » failure to respond to the syndic and return documents to the client (one complaint);
- » conflict of interest (two complaints);
- » conflict of interest, charging fees contingent on results and using a separate organization to carry on professional activities (one complaint);
- » non-compliance with professional standards (five complaints);
- » assignment of property while a member (one complaint);
- » failure to comply with a resolution of the Administrative Committee (one complaint);
- » failure to fulfill a mandate with due care in preparing an expert report (one complaint).

During the year, 13 days of hearings were required to process 12 complaints, including one regarding the penalty and 11 regarding both guilt and penalties, and one application for reinstatement. The Committee rendered 13 decisions, including three regarding guilt alone, seven regarding both guilt and penalties, two addressing penalties and one recommendation to the Bureau respecting the application for reinstatement.

The division imposed the following penalties:

- » for having prepared review engagement reports without being free of any influence, interest or relationship, and for having failed to fulfill a mandate in accordance with professional standards and current scientific knowledge in preparing review engagement reports: fined \$11,000 and required to pay costs;
- » for having failed to respond to the syndic, report to the client and return documents to the

- » for having made an assignment of property: temporarily struck off the Roll for three months, publication of the decision in a local newspaper and required to pay costs;
- » for having failed to respond to the syndic: fined \$2,000 and required to pay costs;
- » for having prepared review engagement reports without being free of any influence, interest or relationship: fined \$5,000 and required to pay costs;
- » for having performed review engagements without being free of any influence, interest or relationship: fined \$8,000 and required to pay costs;
- » for having expressed opinions on the viability of a project without being free of any influence, interest or relationship, for having set fees contingent on the results of the work performed and for having used a separate organization from the accounting practice: fined \$8,000 and required to pay costs;
- » for having hampered the syndic's work: fined \$2,000 and required to pay costs;
- » for having failed to ensure the plausibility of the financial information in performing a mandate: temporarily struck off the Roll for one week, publication of the decision in a local newspaper and required to pay costs.

In the case of one complaint regarding the failure to hand over documents to a client and to respond to the syndic, the Committee on Discipline granted an acquittal.

Two complaints are under advisement and hearings are scheduled in the case of five other complaints.

Division chaired by M^e Carole Marsot

This division rendered a decision during the year regarding a complaint brought forward from the previous year that had been returned to the Committee on Discipline to be reheard following a decision of the Professions Tribunal.

The offences involved the refusal to respond to the syndic. The Committee on Discipline granted the motion to withdraw the complaint.

Ruling of the Court of Appeal

In a case from a previous year, the Court of Appeal upheld the decision rendered by the Committee on Discipline.

PIERRE LINTEAU, LAWYER
Chair



Yvon Couturier, CA*
Chair

COMMITTEE MEMBERS

Antonello Calimacci, CA
Luc Charbonneau, CA
Pierrette Doré, CA
Jacques Fortin, FCA *
Colette Gauthier, FCA
France Guérette, FCA
André Labelle, CA
Suzanne Landry, FCA * (observer)
Pascale Lapointe, CA
Mélanie Leduc, CA
Michèle Legault, CA
Nathalie Lessard, CA *
Philippe Levy, CA
Thomas Poirier, Representative of the ministère de
l'Éducation *
Wendy Roscoe, CA
Alain Roy, CA
Lyn Sachs, FCA

Diane Messier, CA *
Secretary

The year was marked by two major issues - the proposal to unify the accounting profession and the strategic planning report entitled *Strategic crossroads for the CA profession*. The directions the education model and qualification standards should take to attract the best and the brightest in sufficient numbers were hotly debated. Members provided their comments and opinions to highlight the risks and challenges of the proposals and fueled the discussions.

Quebec Uniform Evaluation (UFE) candidates who wrote the exam for the first time in 2004 achieved an exceptional pass rate of 82.5%, a result that reflects the excellence of university education. This remarkable performance, which was higher than the national average, demonstrates that Quebec adapted well to the competency-based approach launched in 2003. Our university representatives were instrumental in this success and can be proud of their efforts as can the members in public practice who provide support to students during the Professional Education Program.

Since the UFE is based on *The CA Candidates' Competency Map*, the Committee has taken on the task of reviewing the document each year and providing comments to the Canadian Institute of Chartered Accountants before recommending the approval of the exam.

The participation of representatives of the academic community and practitioners on the Committee allows for meaningful discussions on recruitment, market needs and the promotion of the profession on university campuses. It was a very eventful and interesting year!

YVON COUTURIER, CA
Chair

* Members of the Committee on Training of Chartered Accountants (decree 1027-97)



Réjean Blanchette, FCA
Chair

COMMITTEE MEMBERS

Gilles Campeau, CA, FCIRP
Daniel McMahon, FCA

Christiane Brizard, lawyer
Secretary

During 2004-2005, the Indemnity Fund Committee received four claims that are currently under review.

The Committee met twice to review the four claims and, on its recommendation, the Administrative Committee deferred the review of the claims filed until the cases were finalized by the appropriate bankruptcy authorities.

The Indemnity Fund did not pay any indemnities during the year.

On January 17, 2002, the Supreme Court of Canada rejected an application for leave to appeal, with costs, from three claimants dissatisfied with the ruling of the Court of Appeal in the Reinhartz case, which upheld the decision of the Administrative Committee of the Ordre not to allow the indemnity claims. Various applications to review the Supreme Court's decision were filed by some of these claimants, all of which have been dismissed, the last one by a Supreme Court ruling on June 24, 2004.

RÉJEAN BLANCHETTE, FCA
Chair



Tony Spensieri, CA
Chair

COMMITTEE MEMBERS

Bernard Turbide, CA, *Vice-chair*

Luc Beaulieu, CA

Jacinthe Bouffard, CA

Suzanne Chevalier, CA

François Corriveau, CA

Alain Deschesnes, CA

Johanne Fortier, CA

Hélène Huot, CA

André Hurtubise, FCA

Gaétan Marceau, CA

Gary Seth Miller, CA

Michel Reinhardt, CA

Michel Roberge, CA

Martine Picard, CA
Secretary

The main activities of the Professional Inspection Committee are summarized in the following table:

Year ended March 31	2005	2004
Practicing units inspected during the year	480	517
Pending, beginning of year	31	30
	511	547
Pending, end of year	48	31
Practicing units about which the Bureau of the Ordre received recommendations	463	516
Recommendations ratified by the Bureau:		
Practicing units that met the standards	444	474
Practicing units that did not meet the standards	19	42
	463	516

Number of members required to serve a period of compulsory refresher training without limitation of their right to practice	23	41
---	----	----

Number of members required to serve a period of refresher training with mandatory supervision	1	7
---	---	---

Number of members inspected	1,845	1,052
-----------------------------	-------	-------

Number of meetings of the Professional Inspection Committee	6	5
---	---	---

Number of specific inquiries	1	1
------------------------------	---	---

This year, the inspection of 480 units required approximately 607 inspector/days. Close to 98% of members inspected this year met inspection standards. Following up on practicing units that failed to meet the standards required approximately 17 inspector/days.

The work was carried out by the inspection team of the Inspection and Professional Practice Department, made up of Martine Picard, CA, director, Nathalie Brient, CA, and Chantal Le Rossignol, CA, staff inspectors, and the following contractual inspectors and investigators:

Sophie Boivin, CA	Sylvain Moisan, CA	Dominique Racine, CA
Jean Boudreau, CA	Pierre O. Oligny, CA	Alain St-Laurent, CA
André Coutu, CA	Sylvie Plante, CA	Louise Trépanier, CA
Sylvie Fortin, CA		

The 14 Committee members spent more than 50 person/days carrying out their duties, not counting the time needed to review the files and prepare meetings. This year, the Committee was made up of members from the Montreal, Quebec City, Estrie and Mauricie regions.

ACTIVITIES AND ACHIEVEMENTS

The Ordre and the Canadian Public Accountability Board (CPAB) signed an interim memorandum of understanding to fulfill their missions in close cooperation while retaining their respective jurisdictional competencies.

Accordingly, at its June 10, 2004 meeting, the Bureau of the Ordre approved the new general program of inspection proposed by the Committee for purposes of including, among other things, CPAB's evaluation criteria for reporting issuers. During the year, we began inspecting firms in cooperation with CPAB.

The inspection questionnaires were updated and an inspection questionnaire for financial planning was prepared for use by inspectors during the year.

An article entitled "The Top Ten of the inspection season" dealing with the ten most common weaknesses noted by inspectors was featured in the *Inf@CA* newsletter.

Encouraged by last year's success, we once again offered a course to practitioners wishing to prepare for professional inspection. The course is part of the Ordre's continuing education program.

SUPERVISION OF THE RIGHT TO PRACTICE

Under section 1 of the *Regulation respecting refresher training periods and courses of the Ordre des comptables agréés du Québec*, the Professional Inspection Committee recommended that the Administrative Committee impose a refresher training period with mandatory supervision on one practitioner who failed to meet the standards. The Committee also recommended that a new refresher training period under mandatory supervision be imposed on four practitioners since they failed to remedy their weaknesses during the first training period and that they be required to take refresher courses in assurance and financial reporting. Finally, the Committee recommended that the training period of one practitioner be extended for the second time.

SUMMARY OF FILES FORWARDED TO THE SYNDIC

Departures from the *Code of Ethics*

The 42 files forwarded to the syndic by the Committee during the year, in accordance with section 116 of the *Professional Code*, break down as follows:

» Illegal practice of public accountancy	14
» Limitation of personal civil liability	11
» Breach of the independence rule	1
» Breach of the rule requiring a member who signs an assurance report to indicate in the report whether it was prepared by him alone or by several chartered accountants	1
» Breach of section 1 requiring a member to take reasonable measures to ensure that each person involved with him in the practice of his profession and any partnership or joint-stock company within which he practices his profession complies with the <i>Code of Ethics</i> , the <i>Chartered Accountants Act</i> , the <i>Professional Code</i> and the regulations thereunder	11
» Failure to fulfill professional obligations and failure to perform a mandate in keeping with professional standards	1

» Breach of section 7 requiring a member to have the personal charge and management of any place of business of a partnership or company holding itself out as a partnership or company of chartered accountants or within which one or more members offer assurance services	1
» Breach of professional secrecy	1
» Departure from the <i>Professional Liability Insurance Regulation</i>	1

SPECIAL INQUIRY

During the year, the Bureau of the Ordre asked the Professional Inspection Committee to conduct a special inquiry.

REFUSAL TO SUBMIT TO A PERIOD OF COMPULSORY REFRESHER TRAINING WITH MANDATORY SUPERVISION

In this case, the Committee recommended that the Administrative Committee forward the member's file to the syndic. The refresher training period could not be completed as planned because the member did not comply with the terms and conditions of the training period in accordance with the *Regulation respecting refresher training periods and courses of the Ordre des comptables agréés du Québec*.

GENERAL PROGRAM OF INSPECTION 2005-2006

In 2005-2006, the Committee plans to inspect 467 offices, reinspect 40 offices that have not yet met the standards, and inspect 83 offices for the first time. These inspections should require 733 inspector/days. In addition, we intend to monitor those practicing units that failed to meet the standards. This work should require seven inspector/days.

The Committee intends to pursue its efforts to harmonize the inspection process nationally and to finalize the memorandum of understanding with CPAB. We also plan to propose changes to the general program of inspection, particularly for insolvency services, and to review our inspection approach in light of the new quality control standards.

TONY SPENSIERI, CA
Chair



Daniel Rocheleau, CA
Chair

COMMITTEE MEMBERS

Benoît Boivin, FCA
 Danielle Boucher
 Paul Dumas, CA
 André Lafond, CA
 Michel Perreault
 Jean-Marie Pomerleau, CA, CA•IFA
 Benjamin Teitelbaum

Claudette Roberge
Secretary

The Review Committee is established under section 123.3 of the *Professional Code*. Its function is to give to a plaintiff, upon request, an opinion regarding the decision of the syndic or assistant syndic not to lodge a complaint before the Committee on Discipline following an inquiry involving a member of the Ordre des comptables agréés du Québec. The Review Committee sits in divisions of three persons.

In 2004-2005, The Committee received five applications to review the decision of the syndic or assistant syndic. It issued eight opinions, including three relating to cases from the previous year.

The Committee upheld the decision of the syndic or assistant syndic not to lodge a complaint in seven cases, and asked the syndic or assistant syndic to complete their inquiry in another case.

The Review Committee issued all its opinions within the prescribed 90-day timeframe.

The Committee held a plenary meeting to discuss various topics pertaining to the procedure followed.

Summary report of the Review Committee:

	2005	2004
Applications received	5	11
Opinions issued	8	11
Upholding of the syndic's decision	7	10
Inquiry to be completed	1	1

DANIEL ROCHELEAU, CA
Chair

**MANAGEMENT COMMITTEE**

Ginette Lussier-Price, FCA
 André Richard, MBA
 Evelyn Paquin, CA
 Marie-France Langlois, CA
 Daniel McMahon, FCA
 Christiane Brizard, lawyer
 Daniel Benard, CA
 Christine Montamat, MBA, CA

Diane Messier, CA
 Martine Picard, CA
 Andrée Daoust, CA

EXECUTIVE OFFICE

President and CEO
 Daniel McMahon, FCA

Executive Secretary
 Laurence Hurtubise

Assistant Executive Secretary
 Manon Vandal

LEGAL AFFAIRS / RECORDS

Director
 Christiane Brizard, lawyer

Assistant to the Director
 Sophie Dallaire, lawyer

Paralegal Administrative Assistant
 Constance Jalette

Secretary to the Committee on Discipline, the Committee for the Arbitration of Members' Accounts and the Review Committee
 Claudette Roberge

STRATEGIC DEVELOPMENT, EXTERNAL AFFAIRS AND COMMUNICATIONS

Director
 Christine Montamat, MBA, CA

Administrative Assistant
 Suzanne Racette

Communications Manager
 Sébastien Langevin

External relations Manager
 Stéphanie Gareau, LL.M.

INSPECTION AND PROFESSIONAL PRACTICE

Director
 Martine Picard, CA

Professional Inspectors
 Chantal Le Rossignol, CA
 Position vacant

Operations Officer
 Danielle Arcudi

Operations Assistant
 Pauline Duguay

Administrative Assistant
 Position vacant

Coordinating Assistant, Roll of CA firms
 Cornelia Cazan

Administrative Assistant, Continuous learning
 Mary Young

Project Manager, Professional Practice
 Micheline Coderre, CA

SYNDIC

Syndic
 Ginette Lussier-Price, FCA

Contractual Assistant Syndics
 Guy Breton, FCA
 André Coupal, FCA
 Claude Maurer, CA

Paralegal Administrative Assistant
 Thérèse Coutu

PROFESSIONAL ENVIRONMENT AND ADMINISTRATION

Vice-President
 Evelyn Paquin, CA

ADMINISTRATION AND FINANCE

Controller
 Marie-France Langlois, CA

Administrative Assistant
 Renée Lortie

Controller's Assistant
 Joanne Legendre

Accounting Technician
 Andrée-Anne Meunier

Clerk, Accounting
 Alain Colpron

Clerks, Membership Roll
 Réna Fournier
 Carole Pharand

Coordinator, Collection of Annual Fees
 Diane Paquette

Coordinator, Administration and Finance
 Loraine Young

Shipping Clerks
 Sylvie Cuerrier
 Michel Magny

Receptionist
 Rachel Bigras

Office Clerk
 Diane Michelin
 Marie-Jo St-Pierre (ad interim)

MARKETING AND EVENTS

Manager
 Maryse Dumais

Events Planner
 Lauraine Ouellette
 José Boucher (ad interim)

Administrative Assistant
 Carline Chopin

HUMAN RESOURCES

Coordinator
 Lyne Lemieux, CHRP

INFORMATION SYSTEMS

Director
 André Richard, MBA

Manager, Desktop Publishing and Production
 Rozane Gratton
 Philippe Laurin (ad interim)

Coordinator, Desktop Publishing and Production
 Louise Castonguay

Clerk, Desktop Publishing and Production
 Guylaine Thiboutot

Coordinator, Information Technology
 Patricia Annesley

Local Network Support Officer
 Michel Yafalian

Computer Technician
 Éric Pesant

EDUCATION AND PROFESSIONAL DEVELOPMENT

Vice-President
 Diane Messier, CA

CONTINUING EDUCATION

Director
 Daniel Benard, CA

Coordinators, Continuing Education
 Marie-Claude Cardinal
 Éric Delisle, CHRP
 Liselène Dind, CHRP

Administrative Assistants, Coordination of Activities
 José Boucher
 Jaime Herrera
 Martine Primeau (ad intérim)

Administrative Assistants, Continuing Education
 Evelyne Cossette
 Manon Dumouchel

Administrative Assistants, Customer Service
 Caroline Drapeau
 Diane Lafortune

Administrative Assistant, Publications
 Éric Nolet

EDUCATION AND RECRUITMENT

Assistant Director
 Andrée Daoust, CA

Coordinator, Candidate Services
 Katerine Robitaille

Education and Recruitment Counsellors
 Jasmine Marcoux, CA
 Julie Péloquin, CA

Administrative Assistants
 Marie-Josée Hamel
 Anne-Marie Marois

Coordinating Assistant, Candidate Roll
 Position vacant

Reports of the Ordre committees and regional groups are available in the full annual report posted on the Ordre's website at www.ocaq.qc.ca.

COMMITTEE REPORTS

- Continuing Education Activities
- Educational Institutions
- Evaluation
- Exposure Draft Review
- French Terminology
- Insurance
- Municipal Governments
- Professional Expertise
- Regional Groups
- Regulations

REGIONAL GROUP REPORTS

- Abitibi-Témiscamingue
- Eastern Quebec
- Eastern Townships
- Laval, Laurentians, Lanaudière
- Mauricie and Central Quebec
- Montréal
- Montérégie
- Outaouais
- Quebec City
- Saguenay-Lac-Saint-Jean

125

ans d'excellence

rien de moins!

R A P P O R T
A N N U E L 0 4
0 5

CA

**Comptables
agréés
du Québec**



Ordre des comptables agréés du Québec

680, rue Sherbrooke Ouest
18^e étage
Montréal (Québec)
H3A 2S3

Téléphone : (514) 288-3256
Sans frais : 1 800 363-4688
Télécopieur : (514) 843-8375
Courriel : info@ocaq.qc.ca
Site Web : www.ocaq.qc.ca

MISSION - VISION

DES COMPTABLES AGRÉÉS ET DE L'ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

//.01

MISSION DES COMPTABLES AGRÉÉS

Notre mission consiste à produire des informations et des décisions pertinentes et fiables dans un contexte mondialisé. À titre de leaders financiers de confiance dotés de solides compétences en affaires, nous agissons avec intégrité et objectivité. Notre engagement envers l'excellence et l'intérêt public s'actualise par une autoréglementation et une surveillance publique rigoureuses.

VISION DES COMPTABLES AGRÉÉS

Nous sommes des leaders financiers de confiance reconnus internationalement dans des rôles de dirigeants, de conseillers, de fiscalistes et de certificateurs.

MISSION DE L'ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

L'Ordre des comptables agréés du Québec met en œuvre les moyens nécessaires pour que les comptables agréés soient reconnus comme des chefs de file pour leurs compétences en information décisionnelle et en certification, leur objectivité et leur intégrité et qu'ils soient au cœur de la prise de décisions visant à améliorer la performance des organisations.

//02



Comptables
agréés
du Québec



Comptables
agréés
du Québec



Québec

M^{re} Yvon Marcoux
Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Ministère de la Justice
Édifice Louis-Philippe Pigeon
1200, route de l'Église, 9^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter deux exemplaires du rapport annuel de l'Ordre des comptables agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2005.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président et chef de la direction,

DANIEL McMAHON, FCA
Le 25 août 2005

Office des professions du Québec
800, Place d'Youville
10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter 80 exemplaires du rapport annuel de l'Ordre des comptables agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2005.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Le président et chef de la direction,

DANIEL McMAHON, FCA
Le 25 août 2005

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Cabinet du Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du gouvernement
1045, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des comptables agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2005.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération respectueuse.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

YVON MARCOUX
Québec, août 2005

Message du président du Conseil et du président et chef de la direction	04
Rapport d'activités 2004-2005	06
Membres du Bureau et comités spéciaux	12
Rapport du Comité de vérification	14
États financiers	15
Tableau des membres	25
Rapport du syndic	26
RAPPORTS DES COMITÉS STATUTAIRES	
Arbitrage des comptes des membres	27
Discipline	28
Fonds d'indemnisation	30
Formation professionnelle	31
Inspection professionnelle	32
Révision des plaintes	34
Personnel de l'Ordre	35
Rapports des comités et des regroupements régionaux	36

//04



Claude Gauvin, FCA
Président du Conseil

Claude Gauvin FCA



Daniel McMahon, FCA
Président et chef de la direction

Daniel McMahon FCA

L'exercice 2004-2005 a été marqué par des événements et des projets importants tant sur le plan stratégique qu'organisationnel.

Tout d'abord, nous avons poursuivi nos activités visant à consolider les mesures adoptées par la profession en vue de maintenir la protection du public et la confiance dans les marchés financiers. La nouvelle norme sur l'indépendance a été officiellement ratifiée et enchâssée dans le *Code de déontologie des comptables agréés*. Cette norme, qui s'harmonise avec les règles adoptées dans le reste du Canada et à l'échelle internationale, énonce les obligations que doivent observer les comptables agréés pour assurer leur indépendance lors de missions de vérification, de missions d'examen et d'autres types de missions de certification.

L'Ordre a aussi continué de collaborer au fonctionnement du Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC), organisme chargé de la surveillance des cabinets qui font la vérification des sociétés ouvertes. Le CCRC, qui a déposé ses premiers rapports cette année, offre un bel exemple de coopération entre les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada et les CA canadiens.

Par ailleurs, l'Ordre a lancé un tout nouveau dépliant intitulé *Le rôle et les services du syndic*. Ce dépliant permettra au syndic et aux syndics adjoints de mieux informer le public sur les processus d'enquête et disciplinaire ainsi que sur les processus de conciliation et d'arbitrage des comptes.

L'exercice 2004-2005 a également été marqué par le projet d'unification des titres comptables au Québec et les pourparlers entre les CA et les CMA au niveau canadien. En août et septembre derniers, nous avons entrepris une vaste tournée d'information pour présenter le projet d'unification et alimenter la réflexion des membres sur cette question. Nous avons reçu des commentaires constructifs et de nombreuses suggestions. Les avantages qu'aurait procurés l'unification étaient bien compris et la vision d'une profession comptable unifiée dans l'avenir recevait l'appui d'une très grande majorité de membres. Par contre, une attention toute particulière devait être accordée aux droits acquis en vertu desquels tous les CGA et les CMA auraient reçu le titre de CA. Dans la plupart des commentaires reçus, les membres ont demandé que des mesures concrètes soient prises pour reconnaître la différence qui existe entre les parcours ayant mené aux différents titres comptables.

Les représentants des deux autres ordres ont refusé de reconnaître explicitement l'existence d'une différence entre les CA, les CGA et les CMA actuels, en particulier en ce qui concerne les exigences d'accès à la profession. Il a été impossible de nous entendre sur ce point, ce qui a mis un terme au projet. Quelques mois plus tard, les CA et les CMA des autres provinces mettaient eux aussi fin à leurs pourparlers.

Même si le projet d'unification, s'il s'était réalisé, aurait eu un impact positif sur le développement de la profession comptable au Québec, le fait d'y avoir renoncé ne constitue pas pour autant un recul, bien au contraire. La démarche a interpellé tous les CA et les a amenés à mesurer la profondeur de leur sentiment d'appartenance à la profession et de leur fierté à l'égard du titre. La tournée d'information, qui a attiré plus de 3 200 membres, nous aura permis d'établir un contact direct avec nos membres et de constater leur ouverture d'esprit et leur enthousiasme face à l'avenir. Ils nous ont incités à passer à l'action pour réaffirmer haut et fort le rôle que jouent les CA dans l'amélioration de la performance des organisations et nous ont assurés de leur soutien. Nous en sortons gagnants, plus forts que jamais.

Ces messages viennent en quelque sorte confirmer la pertinence du travail entrepris par la profession canadienne, avant même le lancement du projet d'unification, pour se doter de nouvelles orientations stratégiques. Le Groupe de travail sur la planification stratégique, créé à l'été 2003 par le Conseil des directeurs généraux (CDG), a déposé en juillet 2004 son rapport intitulé *La profession de CA à la croisée des chemins*. Ce rapport définit un nouveau plan stratégique qui cible les segments des marchés financier et professionnel où les comptables agréés du Canada veulent se démarquer comme chefs de file.

Toutes les provinces ont officiellement adopté le plan proposé, dont le but est d'assurer la prédominance des comptables agréés dans les fonctions de cadres ou de conseils de haut niveau dans le domaine financier. Le plan établit quatre champs d'intervention stratégique : la valorisation de la marque CA, la formation, les relations avec les membres et la confiance du public. Des groupes de travail composés de membres des ordres et instituts provinciaux et de l'ICCA ont été formés pour chacun de ces quatre domaines et tout se fait en étroite collaboration.

Le projet d'unification ainsi que cet exercice de planification stratégique ont d'ailleurs contribué à renforcer cette collaboration au cours de la dernière année. L'accent est mis sur les points communs plutôt que sur les différences et c'est dans cet esprit que les travaux sont menés. Cette collaboration grandissante entre tous les CA du Canada est sûrement l'une des réalisations les plus importantes de l'année.

La forte demande que connaît actuellement notre profession explique également ce désir de coopération qui anime les CA canadiens. Attirer une relève de qualité en quantité suffisante pour répondre à cette demande est un défi de taille. Nous sommes convaincus que la collaboration

auprès de la clientèle étudiante et mis en branle une campagne publicitaire ciblée auprès de la relève aux niveaux collégial et universitaire. Cette campagne, très dynamique, tranche avec l'approche plus réservée que nous avions privilégiée auparavant. Elle repose sur les stéréotypes longtemps colportés à propos des CA et les réinterprète avec humour et intelligence. Cette campagne a fait mouche puisqu'un récent sondage nous indique que son taux de rappel chez la relève se situe à 73 % et qu'elle a été appréciée par 75 % des étudiants universitaires qui l'ont vue.

Nous avons également élaboré une campagne publicitaire à l'intention des gens d'affaires. Cette campagne s'articule autour du thème « CA, rien de moins » et elle vise à inciter les propriétaires de PME et les dirigeants d'entreprises à retenir les services des comptables agréés aussi bien à titre de vérificateurs et de conseillers externes que de gestionnaires. Elle présente les CA comme des décideurs possédant une connaissance sans égale du monde des affaires et des leaders financiers et stratégiques expérimentés.

Ces deux campagnes de publicité sont donc des succès. Le moment venu, elles seront réévaluées à la lumière de la stratégie de positionnement à long terme que développe le Groupe de travail pancanadien sur la valorisation de la marque CA.

Le positionnement stratégique du titre de CA a également amené l'Ordre à créer un nouveau poste de chargé des relations externes. Le titulaire de ce poste a pour mandat de consolider les liens avec les gens d'affaires, les médias et la classe politique. Nous entendons ainsi assurer une présence plus soutenue auprès de ces groupes et avoir avec eux des échanges ouverts et constructifs.

Les représentants de l'Ordre et ceux des autres ordres et instituts de CA du Canada ont été très actifs au sein du Groupe de travail sur la formation. Une des préoccupations que soulève présentement la formation concerne le stage. Puisque le titre de CA donne accès à une multitude de carrières, serait-il opportun que le stage puisse être réalisé dans des sphères d'activité autres que la certification? Est-il possible de reproduire la valeur pédagogique et la rigueur d'encadrement qui caractérisent notre stage en cabinet dans un autre environnement? Autant de questions sur lesquelles se penche le Groupe de travail. Du point de vue stratégique, le fait de diversifier les milieux du stage des futurs comptables agréés, tout en conservant l'encadrement et la rigueur qui caractérisent l'acquisition de l'expérience pratique depuis de nombreuses années, contribuerait à augmenter le nombre de candidats désirant exercer notre profession.

Par ailleurs, les CA du Québec continuent à récolter les fruits de l'instauration, à la fin des années 90, du programme de formation professionnelle offert en partenariat avec les universités québécoises. Pour une cinquième année consécutive, ce partenariat gagnant a permis aux candidats du Québec d'obtenir des résultats à l'EFU nettement supérieurs à la moyenne canadienne. En effet, les candidats du Québec qui se présentaient à l'EFU pour la première fois ont obtenu un taux de réussite exceptionnel de 82,5 %. Cette remarquable performance est supérieure de quatre points au résultat enregistré à l'échelle canadienne (78,4 %). Ces résultats témoignent de l'excellence des programmes de formation universitaires au Québec et de la pertinence de notre Programme de formation professionnelle.

L'année 2004 aura aussi été marquée par l'introduction de l'ordinateur comme outil de référence lors de l'examen. Pour cette première, 13 % des candidats ont utilisé l'ordinateur, et ce chiffre devrait augmenter puisque l'expérience s'est révélée concluante. En 2005, un autre pas sera franchi car l'ordinateur pourra être utilisé pour la saisie des réponses à l'examen.

L'Ordre permet également aux CA de maintenir leurs connaissances et leurs compétences à jour en leur offrant un programme de formation continue constamment bonifié pour mieux répondre aux besoins. Ce programme jouit d'une notoriété grandissante et enregistre année après année des taux d'inscription records. La qualité et la diversité des cours offerts par la direction Formation continue, en collaboration avec plusieurs partenaires dans toutes les régions du Québec, font en sorte que nos membres s'inscrivent en grand nombre et continuent de se perfectionner

d'apprentissage permanent. De plus, un nombre croissant de membres d'autres ordres professionnels s'inscrivent à nos cours.

Les services en ligne de l'Ordre, qui permettent notamment le paiement de la cotisation et la mise à jour des heures en apprentissage permanent, connaissent une grande popularité auprès des membres, des candidats et des étudiants. L'offre de services en ligne est maintenant bien développée et les commentaires reçus confirment l'appréciation favorable des utilisateurs. Le bulletin *Inf@CA* a été enrichi de nouvelles rubriques en cours d'année à la suite de commentaires des membres. Fait à mentionner, tout le développement informatique a été exécuté à l'interne par la direction Systèmes d'information.

La saga de l'action entreprise par les comptables généraux licenciés pour faire invalider l'article 24 de la *Loi sur les comptables agréés*, qui accorde, sauf exception, l'exclusivité de la comptabilité publique aux CA, a connu son dénouement. Rappelons que, dans une décision rendue en juillet 2001, le juge de la Cour supérieure, Pierre J. Dalphond, avait déterminé que l'article 24 ne portait pas atteinte aux droits et libertés des CGA. Ces derniers avaient alors décidé d'en appeler et, en avril 2004, la Cour d'appel, dans une décision unanime, a confirmé le jugement Dalphond et réaffirmé la validité de l'article 24.

Toutefois, le Québec est maintenant la dernière province canadienne où l'exclusivité de la vérification accordée aux CA est préservée. Même s'ils ont été déboutés, les CGA ne sont pas moins déterminés à faire abroger cette disposition. En novembre 2004, l'Association des CGA du Nouveau-Brunswick a transposé le litige dans l'arène politique en déposant officiellement une requête en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). L'Association demande qu'un groupe spécial soit chargé d'analyser le régime actuel des droits d'exercice de l'expertise comptable au Québec et de déterminer si l'exclusivité de la vérification accordée aux CA va à l'encontre du Chapitre sur la mobilité de la main-d'œuvre de l'ACI. Bien que cette démarche vise d'abord le gouvernement du Québec, nous comptons participer au débat pour nous assurer que la comptabilité publique demeure réservée aux professionnels répondant aux critères les plus élevés.

En 2005, la profession de comptable agréé au Québec fête son 125^e anniversaire. Pour souligner l'événement, une série d'activités promotionnelles a été conçue, notamment la publication d'un cahier spécial dans la revue *L'actualité* et un concours qui invite les membres et les candidats à faire connaître leurs coups d'éclat. Notre Congrès 2005, qui constitue le point culminant des célébrations de cet anniversaire, revêt donc une importance particulière. Pour cette raison, nous avons déployé beaucoup d'efforts afin de présenter un programme des plus relevés. Sur le thème « D'hier à demain, créateurs de valeur », des conférenciers de renom mettront l'accent sur le rôle clé que jouent les CA à tous les niveaux dans les entreprises, les cabinets, la fonction publique et l'enseignement.

Au cours du dernier exercice, nous avons tenu une série de rencontres avec les employés de l'ensemble des services de l'Ordre afin de recueillir leurs vues et leurs suggestions dans le but d'améliorer nos processus, nos façons de faire et l'organisation en général. Nos employés se sont prêtés à cet exercice avec beaucoup d'enthousiasme et nous ont soumis de nombreux commentaires et suggestions, exprimant ainsi leur désir de contribuer directement à l'essor de l'organisation et de la profession. L'exercice nous a également permis de mesurer le degré de satisfaction des employés face à leur emploi, qui se situe à 85 %. Ce résultat atteste d'une organisation dévouée où les employés aiment leur travail. De plus, nous avons poursuivi la réflexion sur la gouvernance de l'Ordre et finalisé la description de nos processus de gouvernance.

En terminant, nous tenons à remercier les membres du Bureau et du Comité administratif pour leur participation active aux destinées de l'Ordre. Nous remercions aussi les bénévoles pour leur générosité et leur engagement, ainsi que le personnel et l'équipe de direction de l'Ordre pour leur soutien et leur efficacité dans l'action.

AXE 1

POSITIONNER LES CA COMME DES ACTEURS INCONTOURNABLES AU CŒUR DE LA PRISE DE DÉCISIONS D'AFFAIRES

- 1.1
Augmenter la présence publique de la profession au Québec dans les domaines reliés à la performance des organisations.
- 1.2
Mettre l'accent dans nos messages publics sur le rôle du CA au cœur de la prise de décisions ainsi que sur la compétence, l'intégrité et l'objectivité des membres de la profession et souligner la capacité des CA de trouver les meilleures solutions novatrices.
- 1.3
Offrir aux membres de l'Ordre de plus en plus de formation continue et de produits et services orientés vers la mesure de la performance et la prise de décisions pour l'amélioration de la performance.
- 1.4
Œuvrer conjointement avec les autres instituts de CA afin de faire reconnaître par le marché le rôle prépondérant des CA dans la prise de décisions d'affaires.

Tout au long de l'exercice, l'Ordre a poursuivi la mise en œuvre de ses orientations stratégiques pour 2002-2006. Nos actions ont toutefois été influencées cette année par un important dossier : le projet d'unification de la profession comptable. Nous avons participé aux démarches en vue d'unifier la profession au Québec et pris part aux pourparlers visant à regrouper les CA et les CMA au niveau canadien. Dans le but d'informer nos membres sur ces projets et d'alimenter leur réflexion, des documents d'information ont été produits et nous avons réalisé une vaste tournée des régions qui nous a permis de rencontrer près de 20 % des CA québécois.

En ce qui a trait à la visibilité publique de la profession, nous avons été invités à prendre la parole lors de nombreux colloques et conférences, ainsi que dans les médias, pour faire valoir les qualités de chef de file des CA et les initiatives de notre profession visant à maintenir la confiance des marchés et renforcer la protection du public. À cet égard, une brochure informative sur le rôle et les services du syndic a été produite et est distribuée aux membres du public qui communiquent avec le bureau du syndic.

Nous avons lancé à l'automne 2004 une campagne publicitaire à l'intention des gens d'affaires soulignant le rôle incontournable des comptables agréés en entreprise et en cabinet. Le slogan « CA, rien de moins », imaginé par une équipe interne, a suscité beaucoup d'intérêt et a été repris par l'Institut des CA de l'Ontario dans sa campagne : « CA, nothing less ». Les regroupements régionaux ont grandement contribué à la visibilité des CA, notamment dans les médias locaux et en s'associant à des événements publics organisés par les chambres de commerce et les associations de gens d'affaires.

Dans le but de recueillir des fonds pour la Fondation des CA du Québec, nous avons produit le calendrier « Les CA en image » qui met en vedette des comptables agréés de partout au Québec. Ce calendrier est devenu un véritable outil promotionnel et a reçu un accueil chaleureux de la part de nos membres. Un second calendrier sera produit pour l'année 2006. De plus, l'Ordre a mis au point divers outils et guides, offert des services et diffusé de l'information au moyen du bulletin *Inf@CA*, dans le but d'encourager ses membres à maintenir et accroître leurs compétences en matière de performance des organisations et de prise de décisions d'affaires.

En accord avec nos orientations stratégiques, nous entendons intensifier notre présence auprès des médias, des gouvernements et d'autres groupes cibles afin de développer des liens et promouvoir les avantages stratégiques que nous offrons. Pour ce faire, un poste de chargé des relations externes a été créé.

Sur la scène canadienne, l'année a été marquée par l'adoption d'un nouveau plan stratégique pour la profession. En juillet, le Groupe de travail sur la planification stratégique a déposé au Conseil des directeurs généraux un nouveau plan qui actualise la vision de la profession et positionne les CA canadiens comme des leaders financiers de confiance reconnus internationalement. Nous avons collaboré activement à l'élaboration de ce plan stratégique et nous participons aux groupes de travail mis sur pied après son adoption officielle par tous les ordres provinciaux. Ces groupes de travail sont chargés de mettre en œuvre les stratégies adoptées dans les quatre domaines d'intervention définis, soit la valorisation de la marque CA, la formation, la confiance du public et les relations avec les membres. La réflexion est déjà bien avancée, notamment en ce qui a trait à la valorisation de la marque et à la formation. Le rapport du Groupe de travail sur la planification stratégique, intitulé *La profession de CA à la croisée des chemins*, est disponible sur le site Web de l'Ordre.

AXE 2

**ÉLARGIR LA GAMME DES COMPÉTENCES ET
DES SPÉCIALITÉS RECONNUES AUX CA**

→ 2.1

Assurer une présence active au sein de la profession au niveau canadien pour mettre en place et promouvoir les spécialités qui répondront aux besoins du marché.

→ 2.2

Ouvrir conjointement avec nos partenaires universitaires pour faire reconnaître par des diplômes appropriés les compétences des CA dans les champs de spécialisation désirés.

→ 2.3

Tenir les membres informés sur les développements des affaires au niveau international et les nouveaux champs d'expertise en information décisionnelle et leur proposer de la formation continue, des outils et des services qui les aideront à développer les nouvelles compétences et les habiletés de gestion dont ils ont besoin.

→ 2.4

Tenir les membres informés sur les développements des nouvelles technologies de l'information et des communications et leur offrir la formation continue et les produits et services qui leur permettront de développer leurs compétences dans ce domaine et de s'approprier l'Internet et les outils de commerce électronique.

— Nous suivons l'évolution de l'utilisation au Québec du titre CA•TI par les CA qui répondent aux exigences établies par l'Alliance pour l'excellence en technologies de l'information et approuvées par le Bureau de l'Ordre.

L'attrait qu'exerce notre programme de formation continue auprès des membres et d'autres catégories de professionnels ne se dément pas, comme le confirment les quelque 2 300 passes de saison vendues, les 17 000 inscriptions aux séances et les 1 500 inscriptions à nos formations en entreprise et en cabinet. Environ 400 cours étaient offerts cette année, dont 200 nouveautés, parmi lesquelles plusieurs visent à répondre aux besoins des membres en entreprise, dans la fonction publique et dans l'enseignement. —

AXE 3

ACCÉLÉRER L'ÉVOLUTION DU CADRE INSTITUTIONNEL AUX NIVEAUX PROVINCIAL ET CANADIEN POUR FAVORISER L'ADAPTATION CONSTANTE DE NOTRE PROFESSION À SON ENVIRONNEMENT

→ 3.1

Accentuer la présence de l'Ordre auprès des pouvoirs publics pour faire alléger le cadre légal et réglementaire québécois tout en renforçant la protection du public.

→ 3.2

Faire évoluer les mécanismes de protection du public pour refléter la nouvelle réalité professionnelle des CA dans le respect des valeurs fondamentales de notre profession et de façon harmonisée au niveau canadien.

→ 3.3

Procéder aux changements nécessaires pour reconnaître les spécialités dans les règlements touchant la profession au Québec.

→ 3.4

Assurer une forte présence de la profession québécoise auprès des autres ordres provinciaux de CA et de l'ICCA et y encourager l'exercice d'un leadership qui favorisera l'évolution de la profession au niveau canadien dans le sens du marché.

L'Ordre a fait des démarches auprès d'instances gouvernementales et de commissions parlementaires, notamment sur les projets de loi touchant l'accès à l'information et la confidentialité des documents et l'assurance-responsabilité professionnelle. De même, lors de nos échanges avec des élus et des hauts fonctionnaires, nous avons fait valoir le positionnement unique des CA, leurs compétences et leurs valeurs fondamentales. Aux niveaux canadien et international, nous avons formulé des commentaires sur un exposé-sondage de l'International Federation of Accountants (IFAC) et sur plusieurs documents de consultation et exposés-sondages de l'ICCA.

Concernant la protection du public et la pratique illégale, la direction Affaires juridiques et greffe de l'Ordre a reçu des dénonciations, porté des plaintes devant les tribunaux et perçu les amendes imposées par jugements. Au cours de l'exercice, 30 dossiers de pratique illégale de la profession ont été ouverts. Parmi eux, 12 ont fait l'objet de plaintes et sont toujours en suspens, 11 ont donné lieu à des mises en demeure et se sont réglés à la satisfaction de l'Ordre, cinq dossiers ont été

de recours et deux dossiers sont sous enquête. En ce qui concerne les sept dossiers reportés de l'an dernier, trois prévenus ont fait l'objet d'une condamnation, une plainte a été retirée et trois causes sont encore en suspens.

Deux ans après l'adoption du *Règlement sur l'exercice de la profession de comptable agréé en société*, l'Ordre a reçu 164 demandes liées à la mise sur pied de sociétés en nom collectif à responsabilité limitée ou de sociétés par actions. De ce nombre, 101 cabinets ont été enregistrés conformément au Règlement.

L'Ordre a renforcé ses liens étroits avec le nouveau Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC). Nous avons assuré une présence assidue à son conseil d'administration et contribué aux discussions en vue de la mise en place d'un processus de collaboration et d'échanges d'informations. Dans cet esprit, diverses rencontres ont eu lieu avec les représentants du CCRC, de l'Autorité des marchés financiers, du ministère des Finances et de l'Office des professions. Nous avons également formulé des commentaires à propos du fonctionnement du CCRC et de sa demande de reconnaissance, par voie législative, de certains pouvoirs et privilèges. Finalement, le Bureau de l'Ordre a approuvé un nouveau programme général d'inspection professionnelle qui tient compte des critères d'évaluation du CCRC.

Nous avons poursuivi notre réflexion concernant l'assurance-responsabilité professionnelle, notamment, grâce à un groupe de travail sur les assurances. L'Ordre a participé à plusieurs comités sur le sujet, tant avec ses homologues canadiens, qu'au Conseil interprofessionnel du Québec et à l'Office des professions. Par ailleurs, nous avons finalisé la révision de nos règles sur la comptabilité en fidécommiss et élaboré divers processus pour permettre la mise en place rapide du Règlement lors de son entrée en vigueur.

Toujours au chapitre de la réglementation, nous avons poursuivi la rédaction d'un projet de règlement sur la formation continue obligatoire et amorcé la révision de nos règles en vue de l'application du *Règlement sur la cessation d'exercice d'un membre de l'Ordre des comptables agréés*. De plus, de nouvelles règles sur l'indépendance et les conflits d'intérêts ont été intégrées au *Code de déontologie des comptables agréés*. Nous avons élaboré un cours et produit un guide d'application pour ces nouvelles règles et l'Ordre a collaboré étroitement avec les autres ordres provinciaux de CA pour s'assurer qu'elles soient harmonisées partout au pays.

Nous avons organisé divers cours de formation pour les membres des comités de révision, de discipline et d'arbitrage de comptes. Des séances d'information technique et réglementaire ont également été offertes aux inspecteurs et aux membres du Comité d'inspection professionnelle. En ce qui a trait à l'inspection professionnelle, les questionnaires d'inspection ont été mis à jour, de façon à refléter l'évolution rapide de la profession, et un questionnaire particulier sur l'inspection des services de planification financière a été développé et est maintenant utilisé par les inspecteurs. De même, une réflexion sur l'inspection de services concernant l'insolvabilité a été amorcée.

L'Ordre suit avec attention l'évolution de la requête déposée par les CGA du Nouveau-Brunswick qui est fondée sur l'Accord sur le commerce intérieur et concerne l'exclusivité accordée aux CA en matière de vérification au Québec. Par ailleurs, l'Ordre a défendu devant les tribunaux la portée de l'obligation du respect du secret professionnel imposée aux comptables agréés.

L'Ordre a procédé à l'embauche d'un syndic adjoint. Le bureau du syndic a poursuivi sa vigie des médias pour déceler les comportements déficients de la part de nos membres.

Au cours de l'année, nous avons procédé à l'ouverture, dans la base de données employeurs, de 101 cabinets et à la fermeture de 115 cabinets. Ces chiffres excluent les ouvertures et fermetures des cabinets ayant adopté les nouvelles formes de regroupement en société.

Nous avons continué à offrir les services d'un conseiller en pratique. Ces services sont offerts aux praticiens qui ont récemment ouvert leur cabinet et qui exercent à temps plein depuis au moins six mois. La visite dure une journée et porte sur les différents volets de la gestion d'un cabinet.

Des rencontres ont eu lieu avec dix praticiens pour effectuer un suivi à l'égard du règlement sur les stages de perfectionnement lors d'un retour à la pratique. Une attention particulière a été portée aux membres planificateurs financiers en rapport aux exigences sur la formation continue obligatoire auxquelles ils sont soumis. Au cours de l'exercice, six membres ont renoncé à leur titre de planificateur financier et cinq ont fait une demande pour l'obtenir, portant le nombre de CA planificateurs financiers à 55.

AXE 4

ASSURER À NOTRE PROFESSION UNE RELÈVE
COMPÉTENTE ET EN NOMBRE SUFFISANT

- 4.1 Prendre une place prépondérante dans la mise en place au niveau canadien de nouveaux mécanismes d'évaluation des candidats qui reflètent la nouvelle *Grille de compétences des CA* et l'excellence de notre profession en certification.
- 4.2 Poursuivre la collaboration avec les universités pour faire évoluer les programmes de formation conformément à la *Grille de compétences des CA* et faire reconnaître cette formation par des diplômes appropriés.
- 4.3 Œuvrer conjointement avec les partenaires universitaires de l'Ordre et l'ICCA pour amener la mise en place d'un cheminement de formation professionnelle clair et attrayant qui tire profit de la spécialisation.
- 4.4 Promouvoir notre profession, de concert avec les partenaires de l'Ordre dans la formation des candidats, pour que les candidats potentiels perçoivent les comptables agréés comme les acteurs incontournables dans la prise de décisions d'affaires.
- 4.5 Faire évoluer les règles touchant le stage pour refléter la nouvelle *Grille de compétences des CA* et permettre aux candidats d'acquérir, en plus des compétences nécessaires en certification, des compétences dans les divers domaines où œuvre notre profession.

— Nous avons fait la promotion auprès de nos membres et des candidats à la profession des programmes universitaires conduisant à l'obtention des titres CA•EJC et CA•TI.

Pour une 5^e année consécutive, les candidats du Québec qui se présentaient pour la première fois à l'EFU ont enregistré un taux de réussite remarquable et nettement supérieur à la moyenne canadienne, soit de 82,5 % contre 78,4 %. Au total, 419 étudiants québécois ont

classés au tableau d'honneur des 50 meilleurs au Canada. L'Ordre offre, en collaboration avec HEC Montréal, un cours préparatoire à l'EFU à l'intention des candidats qui se présentent en reprise. Des 45 candidats ayant suivi ce cours, 32 ont réussi l'examen.

Sur la scène canadienne, le Groupe des directeurs régionaux de la formation, auquel nous collaborons étroitement, a effectué une évaluation complète et détaillée de la nouvelle méthode d'évaluation uniforme basée sur la *Grille de compétences des CA* après sa première année d'application. Par ailleurs, et pour la première fois en 2004, nous avons permis aux candidats à l'EFU de se servir d'un ordinateur portable lors de l'examen à des fins de calcul et de référence aux ouvrages autorisés. Cette nouvelle disposition a fait l'objet de plusieurs communications aux candidats, maîtres de stage et professeurs. Pour cette première, 13 % des candidats se sont prévalus de cette possibilité.

Nous avons placé sur le site Internet du Programme de formation professionnelle de l'Ordre (PFP) 12 nouvelles missions et sept cas créés dans le cadre du concours *Spécial Cas*. À cela s'ajoutent 12 questions inédites, pour lesquelles des guides d'évaluation ont été élaborés. Le groupe de travail chargé de la rédaction d'une mission-conseil pour le PFP s'est réuni à cinq reprises. À la suite de ces rencontres, une équipe de huit professeurs, provenant de cinq universités, a entrepris la réalisation d'une mission en huit volets, basée sur une entreprise unique et couvrant de façon distincte chacun des domaines d'expertise de la *Grille de compétences*. D'autre part, les travaux en vue d'une refonte complète du site du PFP ont été entrepris.

D'ici mars 2006, les 193 missions et questions inédites actuellement disponibles sur le site en version française et anglaise seront revues et ventilées afin de constituer une base de données plus étendue et plus conviviale.

Des activités de promotion très variées ont été organisées pour rejoindre les étudiants de tous les niveaux scolaires. Nous avons réitéré notre participation au Salon Éducation Formation Carrière à Montréal ainsi qu'à de nombreuses journées carrière. Les étudiants de 50 écoles de niveau secondaire et de 40 cégeps ont reçu la visite de jeunes CA et assisté à des

conférences et événements organisés par l'Ordre comme la journée *Un monde de possibilités, c'est CA* ou *Les cabinets comptables en tournée : CA ROULE*.

Au niveau universitaire, nous avons soutenu le travail des comités CA étudiants et reconnu leurs efforts lors du Congrès CA étudiant tenu au Manoir du Lac-Delage. Des représentants de cabinets comptables ont donné des conférences sur des sujets variés devant des étudiants inscrits au baccalauréat ou au PFP. L'Ordre a aussi produit une nouvelle brochure pour la relève, qui décrit les étapes de l'accès au titre de CA, et deux numéros du bulletin *Inf@relève*.

Nous avons élaboré deux campagnes publicitaires à l'intention des étudiants des niveaux collégial et universitaire. La première, qui met en scène de jeunes CA actifs et passionnés, comportait un plan d'affichage de 250 panneaux dans une vingtaine de cégeps du Québec. La seconde, très audacieuse, s'attaque au cliché « bas bruns » accolé aux CA et a été diffusée sur environ 200 panneaux publicitaires sur les campus universitaires, dans les stations de métro et sur les autobus. Une stratégie promotionnelle en lien avec cette campagne a été déployée dans les universités et un site Internet a été réalisé. Les deux campagnes ont connu un succès retentissant.

Pour la 5^e année consécutive, nous avons organisé le concours interuniversitaire *Une fois c'est un cas*, auquel plus de 30 équipes ont participé. Par ailleurs, 96 étudiants formant 25 équipes ont pris part à la 7^e édition du concours *Spécial Cas*. Les quatre équipes finalistes se sont partagé 7 500 \$ en prix. Au niveau secondaire, les jeunes étaient invités à participer au *Concours de Julie*, et ainsi courir la chance de remporter un phototéléphone cellulaire en résolvant un mini cas de budgétisation.

Concernant nos partenaires universitaires, les professeurs ont eu l'occasion de faire valoir leur point de vue quant aux enjeux du projet d'unification de la profession comptable. En reconnaissance de leur précieux apport à la formation des futurs CA, l'Ordre a remis gratuitement aux CA professeurs du PFP un exemplaire du nouveau *Dictionnaire de la comptabilité et de la gestion financière*.

AXE 5

RENFORCER LA VALEUR AJOUTÉE QUE L'ORDRE APORTE AUX COMPTABLES AGRÉÉS ET L'EFFICACITÉ DE LA GESTION DES RESSOURCES

- 5.1 Identifier de façon continue les besoins des membres et leurs attentes à l'égard de l'Ordre.
- 5.2 Mettre en place une approche ciblée systématique en matière de conception et d'offre de services aux membres et aux candidats à la profession, de communications avec eux et de promotion des activités et des services de l'Ordre.
- 5.3 Augmenter de façon prioritaire la valeur ajoutée apportée par l'Ordre aux membres en affaires, au gouvernement, en industrie et dans l'enseignement (MAGIE).
- 5.4 Continuer à renforcer l'efficacité de la gestion et l'optimisation de l'utilisation des ressources en améliorant de façon continue les façons de faire et les politiques internes de l'Ordre ainsi que les mécanismes de communication et de collaboration avec les autres instituts de CA.
- 5.5 Poursuivre l'intégration d'Internet comme support privilégié des communications internes et externes et de la gestion de l'Ordre.
- 5.6 Collaborer avec l'ICCA pour accentuer la présence des CA du Canada sur la scène internationale et en particulier dans la francophonie.

Diverses actions ont été posées pour améliorer le fonctionnement de l'organisation. Nous avons notamment finalisé la description des processus de gouvernance de l'Ordre, qui avait été amorcée à la demande du Bureau, et poursuivi notre réflexion sur cette question. Afin d'optimiser le fonctionnement de secteurs de plus en plus importants, nous avons procédé à la nomination de deux directeurs : André Richard, MBA, directeur Systèmes d'information, et Marie-France Langlois, CA, contrôleur et responsable de la direction Administration et finances. Nous avons également confié à Christine Montamat, MBA, CA, la responsabilité de la nouvelle direction Développement stratégique, affaires externes et communications. De plus, le président et chef de la direction a rencontré tous les employés afin de recueillir leurs commentaires et suggestions pour améliorer les façons de faire et faciliter le travail.

Nous avons entrepris une analyse de la pertinence pour l'Ordre de constituer une société de services et entamé une révision de notre système de gestion documentaire. De nouvelles mesures de sécurité ont été mises en place et nous avons produit un manuel sur ce sujet. Des cours de conversation anglaise ainsi que des formations sur l'ergonomie des postes de travail ont été offerts à nos employés dans le but d'améliorer la qualité des services aux membres et leur qualité de vie au travail.

Pour une 3^e année consécutive, nous avons versé des ristournes aux quelque 4 300 membres qui souscrivent au régime d'assurance-vie temporaire de Canada Vie. Ces ristournes totalisent 181 000 \$.

En 2005, la profession de CA au Québec célèbre son 125^e anniversaire. Dans cet esprit, nous avons préparé un programme étoffé qui propose une série d'activités tout au long de l'année. Le point culminant de ces célébrations demeure le Congrès 2005, auquel participent des conférenciers de fort calibre qui ne manqueront pas de susciter l'intérêt des congressistes, et sans oublier l'événement incontournable qu'est devenu le Tournoi de golf annuel de la Fondation des CA du Québec. Ces activités visent à favoriser la participation et à renforcer le sentiment d'appartenance des membres.

Au cours de l'exercice, nous avons conclu une entente de partenariat avec Acqizition.biz, propriétaire d'un site d'achat et de vente d'entreprises. Acqizition.biz se joint donc à la Banque Nationale, Jobwings/Venatus Conseil, Osler, Hoskin & Harcourt et TD Assurance Habitation et Auto, à titre de partenaire principal de l'Ordre.

L'Ordre a continué à élaborer et à promouvoir des outils et des services à l'intention des CA. Avec le concours du Comité d'expertise de la profession, nous avons mis à jour les *États financiers modèles à usage général* ainsi que le *Programme de vérification de la comptabilité en fidéicommissaires des notaires*. Le *Guide pour la préparation des états financiers d'une caisse de régime de retraite* a aussi été révisé. Les nouveaux membres ont reçu la *Trousse du nouveau CA* qui fournit une foule d'informations utiles et contribue à alimenter le sentiment d'appartenance à la profession. Nous avons participé au lancement de la nouvelle édition du *Dictionnaire de la comptabilité et de la gestion financière*, publié par l'ICCA, et mis en ligne les éditions du *Bordereau*, produit par le Comité de terminologie française de l'Ordre.

À la suite de la refonte du site Web de l'Ordre et du lancement du bulletin *Inf@CA*, nous avons mené un sondage auprès des membres et des candidats afin d'évaluer l'efficacité de ces outils de communication. Nous avons également réalisé notre sondage bisannuel pour mesurer l'appréciation des membres à l'égard de notre offre de produits et services, ainsi qu'à l'égard du rôle que joue l'Ordre. L'évaluation globale que font les membres de notre travail est très bonne, soit une note de 7,2 sur 10.

Nous avons fait la promotion du site Internet auprès des membres en les incitant, par l'intermédiaire du bulletin *Inf@CA*, à le fréquenter régulièrement. Nous avons, notamment, organisé des concours qui encourageaient les membres à lire le bulletin et à se rendre sur le site.

Un nombre encore plus élevé de membres ont rempli cette année leur avis de cotisation en ligne. La suggestion de don de 50 \$ à la Fondation a permis de récolter une importante somme qui sera redistribuée sous forme de bourses d'études. Les membres ont maintenant la possibilité d'acquitter leur cotisation et autres sommes dues à l'Ordre par paiement électronique. La majorité des grandes banques nous ont inclus dans leur liste de fournisseurs sur leur site Internet.

2005

MEMBRES

DU BUREAU ET COMITÉS SPÉCIAUX

//12



Assis de gauche à droite : Daniel McMahon, FCA, Claude Gauvin, FCA, Claudine Lévesque, CA

Debout de gauche à droite : Jean-Robert Poulin, CA, Marcel Lemay, FCA, Lucette Poliquin, FCA, Sylvia Ceacero et Michel Thérout, FCA

COMITÉ ADMINISTRATIF

Claude Gauvin, FCA, *président du Conseil*
Michel Thérout, FCA, *vice-président du Conseil*
Sylvia Ceacero*, MBA
Marcel Lemay, FCA
Claudine Lévesque, CA
Jean-Robert Poulin, CA
Lucette Poliquin, FCA, *présidente sortante*
Daniel McMahon, FCA, *président et chef de la direction et secrétaire général*

AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Jean-Pierre Allaire, FCA
José Arseneault, CA
Benoit Caron, CA
Luc Charbonneau, CA
J. Marcel Daoust, FCA
Annie Doyon, CA
Michel Doyon, CA
Manon Durivage, CA
Guyline Duval, CA
Pierre Jalbert, FCA, Pl. fin.
Bertrand Lachance, CA
Jean Lafflamme, CA
Suzanne Landry, FCA
Daniel Yves Lemieux, CA
Gloria Lemire, CA
Suzanne Paradis*
Donald Petit*
Diane Racine, CA
Hélène Racine, CA
Denis Savard, CA
Jean Savoie, CA
Pierre Tessier, CA
Marielle Tremblay*

COMITÉ DES FINANCES

Michel Thérout, FCA, *président*
Manon Durivage, CA
Pierre Jalbert, FCA, Pl. fin.
Jean Lafflamme, CA

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Denis Savard, CA, *président*
Gloria Lemire, CA
Hélène Racine, CA

CONSEIL DES ANCIENS PRÉSIDENTS

Lucette Poliquin, FCA
Pierre Brochu, FCA
Michel Beauséjour, FCA
Jean-Pierre Dubeau, FCA
Réal Sureau, FCA
Richard Quevillon, FCA
Monique Forget-Leroux, FCA
Michel Bélanger, FCA
Alain Paris, FCA
Jacques Lévesque, FCA
Marc Paradis, FCA
G. André Harel, FCA
Gilles Chevalier, FCA
Guy d'Orsonnens, FCA
Charles-Albert Poissant, FCA
Roland Truchon, FCA
Paul Noisieux, FCA
J. Alistair Duff, FCA
Raymond Morcel, FCA
Phillip P. Aspinall, FCA
Boris G. Levine, FCA
Charles Pelletier, FCA
G. Ian Craig, FCA
Yvon Normandin, FCA

François J. Bastien, FCA
Jacques Raymond, FCA
John F. Lewis, FCA
H. Marcel Caron, FCA

* Représentant(e) du public désigné(e) par

RÉSOLUTIONS DU BUREAU ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF

— Au cours de l'année, les membres du Comité administratif ont tenu 12 réunions et les membres du Bureau ont tenu cinq réunions statutaires et sept réunions extraordinaires. Ils ont adopté diverses résolutions liées à la mission de protection du public.

Les principales résolutions adoptées par le Bureau concernaient :

- » la nomination des membres et de certains des présidents des comités statutaires de l'Ordre;
- » la délégation de certains pouvoirs au Comité administratif;
- » l'appui à la poursuite des négociations sur le projet d'unification des CA, CGA et CMA;
- » la signature du protocole d'accord provisoire entre l'Ordre et le Conseil canadien sur la reddition de comptes;
- » la terminaison du projet d'unification des CA, CGA et CMA;
- » l'approbation de l'examen professionnel de l'Ordre (EFU 2004) et de ses résultats.

Les principales résolutions adoptées par le Comité administratif concernaient :

- » l'autorisation de porter des plaintes pour la pratique illégale de la comptabilité publique, pour l'usurpation du titre de comptable agréé et, dans certains cas, l'autorisation d'entreprendre des procédures en injonction appropriées;
- » l'imposition de mesures conformément aux articles 45 et 55.1 du *Code des professions*;
- » l'imposition de mesures ou de conditions préalables à la réinscription au Tableau de l'Ordre à certains membres;
- » l'imposition de stages de perfectionnement ou d'autres mesures à la suite de recommandations du Comité d'inspection professionnelle;
- » la reconnaissance d'équivalence conformément au *Règlement sur les normes d'équivalence de diplômes aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables agréés*,

- » la radiation de membres du Tableau de l'Ordre pour défaut de paiement de leur cotisation ou de respect du *Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des comptables agréés*;
- » la suspension de l'étude de certaines réclamations faites auprès du Fonds d'indemnisation dans l'attente de la finalisation des dossiers de faillite connexes;
- » le renouvellement de l'entente avec l'Autorité des marchés financiers relativement aux comptables agréés qui désirent porter le titre de planificateur financier. —

//14



Denis Savard, CA
Président

MEMBRES DU COMITÉ

Gloria Lemire, CA

Hélène Racine, CA

Marie-France Langlois, CA,
secrétaire

Le Comité de vérification examine toute question relative aux affaires financières et aux mécanismes de vérification externe de l'Ordre dans le but d'appuyer le Bureau dans ses responsabilités de surveillance. Le Comité s'est réuni quatre fois au cours de la dernière année. Il a eu l'occasion de rencontrer le vérificateur externe en l'absence des membres de la direction.

Le Comité révisé les états financiers de l'Ordre, y compris les principales conventions comptables et les estimations. Il évalue l'indépendance et l'objectivité du vérificateur externe ainsi que l'efficacité du processus de vérification externe.

Le principe directeur étant la préservation de l'objectivité et de l'indépendance du vérificateur externe, le Comité approuve les honoraires de vérification externe. Si des honoraires importants devaient être versés au vérificateur pour des services non reliés à la vérification, ces services seraient assujettis à l'approbation préalable du Comité de vérification.

Le Comité a également la responsabilité de recommander la nomination, la reconduction ou le remplacement du vérificateur externe. Le mandat de vérification externe a fait l'objet d'un processus de soumission quinquennal au début de 2003. Ainsi, le mandat pour l'exercice terminé le 31 mars 2005 a été accordé à Morin Cadieux Matteau Normand, CA-SENC pour la deuxième année consécutive. Le choix du cabinet d'experts-comptables doit être approuvé par les membres lors de chaque Assemblée générale annuelle.

Le président du Comité,
DENIS SAVARD, CA

Aux membres de L'ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC au 31 mars 2005 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF DE COMPTABLES AGRÉÉS

Trois-Rivières, le 27 avril 2005

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION GÉNÉRALE à l'égard du rapport financier

La responsabilité des états financiers et des autres renseignements contenus dans ce rapport annuel incombe à la direction de l'Ordre. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Au besoin, la direction a porté des jugements et fait des estimations relativement aux conséquences de certains faits et opérations, en tenant compte de l'importance relative. Les renseignements financiers et statistiques contenus dans le reste du rapport concordent avec l'information contenue dans les états financiers.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de l'Ordre maintient un système de contrôles comptables internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Bureau de l'Ordre s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers principalement par l'intermédiaire de son Comité de vérification. Celui-ci examine les états financiers annuels et les autres renseignements contenus dans le rapport annuel et en recommande l'adoption au Bureau. Le Comité de vérification rencontre périodiquement la direction de l'Ordre et les vérificateurs externes et rend compte de ces entretiens au Bureau.

Les états financiers ont été vérifiés par les vérificateurs de l'Ordre, dont les services ont été retenus par le Bureau de l'Ordre sur recommandation du Comité de vérification et dont la nomination a été ratifiée par l'Assemblée générale annuelle.

Le président du Conseil,

Claude Garvin FCA

Le président et chef de la direction et secrétaire général,

Daniel McMahon, FCA

BILAN

AU 31 MARS 2005

//16

2005 2004

	Fonds d'administration générale \$	Fonds d'indemnisation \$	Fonds d'assurance \$	TOTAL \$	TOTAL \$
↓ ACTIF À COURT TERME (note 4)					
Encaisse	1 041 093	-	219 880	1 260 973	748 785
Placements temporaires (note 5)	3 320 236	1 260 000	-	4 580 236	4 325 524
Débiteurs (note 6)	1 023 082	-	-	1 023 082	984 327
Avances au Fonds d'administration générale (note 7)	-	2 657	-	-	-
Frais payés d'avance	83 765	-	-	83 765	66 121
	5 468 176	1 262 657	219 880	6 948 056	6 124 757
→ PLACEMENTS (note 8)	6 565 797	-	2 187 294	8 753 091	9 185 420
→ IMMOBILISATIONS (note 9)	856 871	-	-	856 871	871 246
	12 890 844	1 262 657	2 407 174	16 558 018	16 181 423
↓ PASSIF À COURT TERME (note 4)					
Créditeurs (note 10)	3 928 739	-	224 930	4 153 669	4 674 518
Produits perçus d'avance	3 229 024	-	-	3 229 024	2 596 907
Dû au Fonds d'indemnisation (note 7)	2 657	-	-	-	-
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 11)	216 776	-	-	216 776	198 715
	7 377 196	-	224 930	7 599 469	7 470 140
→ AVANTAGE INCITATIF REPORTÉ	253 822	-	-	253 822	338 422
→ DETTE À LONG TERME (notes 4 et 11)	-	-	-	-	216 776
→ PASSIF AU TITRE DE PRESTATIONS CONSTITUÉES (note 12)	916 100	-	-	916 100	887 400
→ RÉSERVE POUR FLUCTUATION DES SINISTRES (note 13)	-	-	720 280	720 280	685 968
→ PRODUITS REPORTÉS (note 14)	-	-	1 461 964	1 461 964	1 456 637
	8 547 118	-	2 407 174	10 951 635	11 055 343
↓ SOLDES DES FONDS					
Investis en immobilisations	856 871	-	-	856 871	871 246
Affectations d'origine interne pour :					
les regroupements	304 525	-	-	304 525	331 643
l'orientation PFP	686 437	-	-	686 437	670 972
la formation continue	100 000	-	-	100 000	100 000
Non affectés	2 395 893	-	-	2 395 893	1 895 954
Fonds d'indemnisation	-	1 262 657	-	1 262 657	1 256 265
	4 343 726	1 262 657	-	5 606 383	5 126 080
	12 890 844	1 262 657	2 407 174	16 558 018	16 181 423

→ ENGAGEMENTS (note 15)

AU NOM DU BUREAU :

Le président du Conseil,

Le président du Comité des finances,





Claude Garvin, FCA

RÉSULTATS

DE L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MARS 2005

//17

2005 2004

	Budget (note 2)	Fonds d'administration générale	Fonds d'indemnisation	Fonds d'assurance	TOTAL	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
↓ PRODUITS						
Cotisations et inscriptions	13 688 200	13 821 560	-	-	13 821 560	13 393 496
Formation continue et publications	3 047 100	3 521 416	-	-	3 521 416	3 266 507
Droits d'inspection	1 051 300	977 918	-	-	977 918	819 218
Droits d'examen	658 800	733 647	-	-	733 647	651 490
Activités	378 600	476 679	-	-	476 679	480 746
Revenus de placement	443 000	452 171	22 215	-	474 386	566 236
Ristourne du régime d'assurance-vie afférente à l'exercice	-	-	-	181 011	181 011	296 345
Divers	470 500	639 210	493	142 554	782 257	858 826
	19 737 500	20 622 601	22 708	323 565	20 968 874	20 332 864
↓ CHARGES (Annexe A) (note 12)						
Direction et affaires externes	1 524 200	1 713 390	-	-	1 713 390	1 324 095
Encadrement de la profession	2 603 600	2 414 091	16 316	-	2 430 407	2 290 404
Services aux membres	4 326 700	4 388 637	-	-	4 388 637	3 987 913
Accès à la profession	1 674 600	1 908 291	-	-	1 908 291	1 722 255
Administration (notes 9 et 15)	3 206 800	3 245 819	-	108 242	3 354 061	3 638 213
Services de l'ICCA (note 1)	6 436 600	6 478 462	-	-	6 478 462	6 190 126
Ristourne aux membres assurés	-	-	-	181 011	181 011	296 345
Augmentation de la réserve pour fluctuation des sinistres (note 13)	-	-	-	34 312	34 312	40 068
	19 822 500	20 148 690	16 316	323 565	20 488 571	19 489 469
→ EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES PRODUITS)	(85 000)	473 911	6 392	-	480 303	843 395

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

DE L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MARS 2005

//18

2005

FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

	Investis en immobilisations	Affectés aux regroupements	Affectés à l'orientation PFP*	Affectés à la formation continue	Non affectés	Fonds d'indemnisation	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
→ SOLDE D'OUVERTURE	871 246	331 643	670 972	100 000	1 895 954	1 256 265	5 126 080
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(486 918)	(363 293)	15 465	-	1 308 657	6 392	480 303
Acquisition d'immobilisations	473 695	-	-	-	(473 695)	-	-
Cession d'immobilisations	[1 152]	-	-	-	1 152	-	-
Virements interfonds (note 17)	-	336 175	-	-	(336 175)	-	-
→ SOLDE DE CLÔTURE	856 871	304 525	686 437	100 000	2 395 893	1 262 657	5 606 383

2004

FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

	Investis en immobilisations	Affectés aux regroupements	Affectés à l'orientation PFP*	Affectés à la formation continue	Non affectés	Fonds d'indemnisation	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
→ SOLDE D'OUVERTURE	990 370	378 525	651 952	100 000	1 415 797	746 041	4 282 685
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(506 185)	(343 662)	19 020	-	1 663 998	10 224	843 395
Acquisition d'immobilisations	387 061	-	-	-	(387 061)	-	-
Virements interfonds (note 17)	-	296 780	-	-	(296 780)	500 000	-
→ SOLDE DE CLÔTURE	871 246	331 643	670 972	100 000	1 895 954	1 256 265	5 126 080

* Programme de formation professionnelle

FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MARS 2005

//19

2005 2004

	\$	\$
↓ ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	480 303	843 395
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
amortissement des immobilisations	488 070	506 185
gain sur cession d'immobilisations	(1 152)	-
amortissement de l'avantage incitatif reporté	(84 600)	(84 600)
augmentation du passif au titre des prestations constituées	28 700	262 300
augmentation de la réserve pour fluctuation des sinistres	34 312	40 068
diminution des produits reportés (note 14)	(142 554)	(265 430)
	803 079	1 301 918
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	54 869	1 609 383
	857 948	2 911 301
↓ ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT		
Encaissement de placements	1 052 672	875 735
Acquisition de placements	(620 343)	(1 241 643)
Acquisition d'immobilisations	(473 695)	(387 061)
Produit de la cession d'immobilisations	1 152	-
Remboursement de la dette à long terme	(198 715)	(234 845)
Augmentation (diminution) des produits reportés (note 14)	147 881	(993 086)
	(91 048)	(1 980 900)
→ AUGMENTATION DE L'ENCAISSE ET DES PLACEMENTS TEMPORAIRES	766 900	930 401
→ ENCAISSE ET PLACEMENTS TEMPORAIRES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	5 074 309	4 143 908
→ ENCAISSE ET PLACEMENTS TEMPORAIRES À LA FIN DE L'EXERCICE	5 841 209	5 074 309

↓ 1. CONSTITUTION, NATURE DES ACTIVITÉS ET STRUCTURE DE L'ORDRE

La loi constitutive de l'Ordre des comptables agréés du Québec (l'Ordre) est la *Loi sur les comptables agréés du Québec*. La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. Il est régi par le *Code des professions du Québec* et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau des membres et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres. De plus, en vertu d'un protocole intervenu en 1998, il utilise les services de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) dans les domaines suivants qui touchent l'ensemble des comptables agréés canadiens : l'intérêt public et l'intégrité, le leadership efficace et la planification stratégique pour la profession, la formation et l'admission, la normalisation et les communications.

↓ 2. BUDGET

Les chiffres présentés dans l'état des résultats sous la colonne « Budget » couvrent le Fonds d'administration générale; ils sont fournis à titre d'information seulement et sont non vérifiés. Ce budget a été approuvé par le Bureau le 19 février 2004.

↓ 3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Comptabilité par fonds

L'Ordre applique la méthode du report pour constater les apports.

Le Fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le Fonds d'indemnisation est destiné à rembourser les sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un membre à d'autres fins que celles auxquelles elles lui ont été remises dans l'exercice de la profession, conformément à l'article 89 du *Code des professions*.

Le Fonds d'assurance présente les montants rétrocédés par les assureurs pour les membres qui participent aux régimes d'assurances offerts aux membres de l'Ordre. Les produits et les charges afférents au Fonds d'assurance sont présentés dans ce fonds, de même que les revenus de placement y afférents.

Imputation des charges

Les charges directement reliées à une activité sont imputées à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une base de répartition selon l'utilisation, aux centres d'autofinancement suivants : inspection professionnelle, formation continue et publications. Le solde non réparti est présenté séparément, dans les renseignements complémentaires, sous les titres « Frais d'occupation » et « Frais généraux ».

Apports reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces apports ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon les méthodes, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux/Période</u>
Mobilier et matériel	Dégressif	20 %
Logiciels	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail, soit 15 ans

Avantage incitatif reporté

L'avantage incitatif reporté est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail et est porté en diminution du loyer.

Régimes d'avantages sociaux des salariés

L'Ordre a un régime de retraite à prestations déterminées. La date d'évaluation de la juste valeur de l'actif du régime et de l'obligation au titre des prestations constituées est le 31 décembre.

L'Ordre amortit l'actif (l'obligation) transitoire selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs qui devraient toucher des prestations des régimes.

L'Ordre a adopté les conventions suivantes pour comptabiliser ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux des salariés ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes :

- » Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires, l'âge de départ des salariés et les coûts prévus des avantages complémentaires.
- » Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur.
- » Le coût des services passés découlant des modifications des régimes est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs à la date des modifications.

- » L'excédent du gain actuariel net (de la perte actuarielle nette) sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur des actifs des régimes, si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. Les durées résiduelles moyennes d'activité des salariés actifs couverts par le régime de retraite de base et le régime de retraite supplémentaire sont respectivement de 14 ans et 11 ans au 31 décembre 2004 (14 ans et 11 ans au 31 décembre 2003).

↓ 4. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des actifs et passifs financiers à court terme correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur estimative de la dette à long terme en 2004 était de 405 286 \$. Cette valeur a été déterminée par analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie, en fonction des taux d'intérêt actuels pour des ententes d'emprunts semblables.

↓ 5. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires, comptabilisés au coût, sont composés de 3 127 998 \$ en unités de fonds commun du marché monétaire (3 394 150 \$ en 2004) et de 1 452 238 \$ de dépôts à terme (931 374 \$ en 2004). Le taux de rendement des unités de fonds commun du marché monétaire varie en fonction des taux du marché. Le rendement des unités de fonds communs du marché monétaire pour l'exercice est de 2,24 % (2,81 % en 2004). Le taux d'intérêt des dépôts à terme détenus à la fin de l'exercice varie de 1,30 % à 2,35 % et leurs dates d'échéance sont en deçà d'un an.

↓ 6. DÉBITEURS

	2005 \$	2004 \$
Comptes clients	975 172	947 040
Autres	47 910	37 287
	1 023 082	984 327

↓ 7. AVANCES ET DUS INTERFONDS

Les avances et les dus interfonds ne portent pas intérêt.

↓ 8. PLACEMENTS

L'Ordre souscrit à un fonds commun d'obligations conformément à sa politique de placement. La participation dans le fonds commun est comptabilisée au coût d'acquisition.

La valeur marchande de la participation au fonds commun d'obligations est de 8 915 490 \$ au 31 mars 2005 (9 550 494 \$ au 31 mars 2004). Le taux de rendement est de 5,77 % (7,40 % en 2004).

↓ 9. IMMOBILISATIONS

	2005		2004	
	Coût \$	Amortis- sement cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
Mobilier et matériel	521 702	382 727	138 975	135 716
Logiciels	2 621 574	2 173 509	448 065	519 553
Matériel informatique	665 041	477 239	187 802	106 548
Améliorations locatives	239 868	157 839	82 029	109 429
	4 048 185	3 191 314	856 871	871 246

La charge d'amortissement de l'exercice imputée aux frais d'administration est de 488 070 \$ (506 185 \$ en 2004).

Au cours de l'exercice, l'Ordre a procédé à la radiation d'une partie des logiciels et du matériel informatique dont la durée de vie utile restante était nulle. Cette radiation a eu pour effet de réduire le coût et l'amortissement cumulé des logiciels et du matériel informatique de 189 807 \$ et 189 369 \$ respectivement.

↓ 10. CRÉDITEURS

	2005 \$	2004 \$
Comptes fournisseurs	1 059 755	1 110 200
Salaires et retenues sur salaires	433 568	587 458
Services de l'ICCA	1 641 326	1 276 293
Taxes de vente à payer	454 209	357 249
Taxe de l'Office des professions du Québec	342 067	390 042
Dû aux membres participant à un régime d'assurance	222 744	953 276
	4 153 669	4 674 518

↓ 11. DETTE À LONG TERME

	2005 \$	2004 \$
Effet à payer à l'ICCA, sans intérêt, remboursable en 11 mensualités égales de 18 065 \$ et une mensualité finale de 18 061 \$, échéant le 1 ^{er} mars 2006	216 776	415 491
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	216 776	198 715
	-	216 776

//22

12. RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX DES SALARIÉS

Les informations relatives aux régimes à prestations déterminées, pris collectivement, se présentent comme suit au 31 mars :

	<u>Régime de retraite capitalisé</u>		<u>Régime de retraite sans capitalisation</u>	
	<u>2005</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2004</u>
	\$	\$	\$	\$
Charge de retraite	298 100	360 700	32 300	104 100
Juste valeur de l'actif du régime	5 576 400	4 739 800	-	-
Obligations au titre des prestations constituées	6 379 200	5 231 900	537 100	471 500
Situation de capitalisation (déficit)	(802 800)	(492 100)	(537 100)	(471 500)
Passif au titre des prestations constituées	(295 700)	(259 900)	(620 400)	(627 500)

L'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation a été réalisée au 31 décembre 2003.

Les hypothèses actuarielles significatives utilisées pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes (moyenne pondérée des hypothèses au 31 décembre) :

	<u>Régime de retraite capitalisé et régime de retraite sans capitalisation</u>	
	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Taux d'actualisation	5,75 %	6,0 %
Taux de rendement prévu de l'actif du régime, à long terme	6,5 %	6,5 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %	4,0 %

Les autres informations concernant les régimes à prestations déterminées de l'Ordre se présentent comme suit :

	<u>Régime de retraite capitalisé</u>		<u>Régime de retraite sans capitalisation</u>	
	<u>2005</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2004</u>
	\$	\$	\$	\$
Cotisations de l'employeur	280 200	194 300	-	-
Cotisations des salariés	253 000	194 300	-	-
Prestations versées	95 400	230 600	38 100	8 200

↓ 13. **RÉSERVE POUR FLUCTUATION DES SINISTRES** (FONDS D'ASSURANCE)

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
	\$	\$
Solde d'ouverture	685 968	645 900
Augmentation de la réserve requise	34 312	40 068
Solde de clôture	720 280	685 968

La réserve pour fluctuation des sinistres représente une partie des montants rétrocédés par l'assureur et devant être conservée par l'Ordre pour absorber d'éventuels déficits du régime d'assurance-vie. Le montant de la réserve est établi par l'assureur en fonction des primes annuelles perçues et des frais d'administration du régime. Le montant d'éventuels déficits que l'Ordre peut être tenu d'absorber annuellement se limite au solde de la réserve à l'ouverture de l'exercice déficitaire.

↓ 14. **PRODUITS REPORTÉS** (FONDS D'ASSURANCE)

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
	\$	\$
Solde d'ouverture	1 456 637	2 715 153
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	(142 554)	(265 430)
Ristournes aux membres assurés afférentes aux exercices antérieurs	-	(1 254 568)
Revenus de placement	147 881	261 482
Solde de clôture	1 461 964	1 456 637

↓ 15. **ENGAGEMENTS**

L'Ordre s'est engagé à louer des locaux à compter du 1^{er} mai 1993 pour une période de 15 ans se terminant le 30 avril 2008. Le montant total à verser d'ici la fin du terme, incluant une provision pour taxes et coûts d'exploitation, est de 2 566 440 \$. Les paiements minimums exigibles pour les quatre prochains exercices seront de 832 359 \$ en 2006, 2007 et 2008 et de 69 363 \$ en 2009. La charge de loyer imputée à l'exercice est de 815 537 \$ (825 313 \$ en 2004). L'amortissement de l'avantage incitatif reporté imputé en diminution du loyer est de 84 600 \$ (84 600 \$ en 2004).

De plus, l'Ordre a conclu trois contrats de location de matériel bureautique échéant en septembre 2006, en juin 2007 et en septembre 2009 qui prévoient des engagements de 221 530 \$. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices seront de 72 010 \$ en 2006, de 63 505 \$ en 2007, de 34 406 \$ en 2008 et 2009, et de 17 203 \$ en 2010. La charge de location imputée à l'exercice est de 73 301 \$ (59 547 \$ en 2004).

↓ 16. **SOUTIEN ADMINISTRATIF**

L'Ordre fournit gracieusement des locaux et un soutien administratif à la Fondation des comptables agréés du Québec. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur de ces services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

↓ 17. **VIREMENTS INTERFONDS**

Au cours de l'exercice, l'Ordre a grevé d'affectations d'origine interne un montant de 336 175 \$ (296 780 \$ en 2004) pour financer une partie des dépenses des regroupements. Les virements interfonds se montent à 336 175 \$ (796 780 \$ en 2004).

↓ 18. **CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT**

Certains chiffres de l'exercice 2004 de l'état des résultats ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2005.

//24

2005

2004

	Budget \$	Fonds d'administration générale \$	Fonds d'administration générale \$
→ CHARGES			
↓ DIRECTION ET AFFAIRES EXTERNES			
Bureau de direction	878 700	892 192	901 169
Projet unification de la profession	-	391 567	-
Développement stratégique et recherche	340 800	282 202	276 562
Affaires externes et communications	304 700	147 429	146 364
	1 524 200	1 713 390	1 324 095
↓ ENCADREMENT DE LA PROFESSION			
Affaires juridiques	433 600	496 516	401 132
Syndic	777 100	740 324	705 433
Inspection professionnelle	949 900	904 613	871 773
Activités réglementaires	443 000	272 638	300 898
	2 603 600	2 414 091	2 279 236
↓ SERVICES AUX MEMBRES			
Formation continue et publications	2 731 600	2 888 846	2 804 558
Pratique professionnelle	165 300	119 325	134 764
Promotion	612 600	601 253	346 976
Événements	867 200	779 213	701 615
	4 376 700	4 388 637	3 987 913
↓ ACCÈS À LA PROFESSION			
Formation professionnelle	692 000	716 700	732 639
Évaluation uniforme	640 000	617 900	624 240
Promotion auprès de la relève	342 600	573 691	365 376
	1 674 600	1 908 291	1 722 255
↓ ADMINISTRATION			
Administration et finances	964 700	1 159 590	1 155 065
Ressources humaines	134 700	135 431	218 886
Technologies de l'information	797 000	598 699	729 038
Frais d'occupation	723 700	732 999	669 797
Frais généraux	586 700	619 100	640 065
	3 206 800	3 245 819	3 412 851
→ SERVICES DE L'ICCA	6 436 600	6 478 462	6 190 176
	19 822 500	20 148 690	18 916 526

TABLEAU

DES MEMBRES

//25



Marie-France Langlois, CA
Contrôleure

— Au cours de l'exercice, 455 nouveaux membres ont été admis à la profession après avoir réussi l'Évaluation uniforme et terminé leur stage.

Depuis le 31 mars 2004, il y a eu une augmentation nette de 194 membres, de sorte que le nombre de membres inscrits au Tableau de l'Ordre en fin d'exercice se chiffrait à 16 934.

La cotisation de base pour l'ensemble des comptables agréés s'établissait à 785 \$, incluant le montant de 425 \$ qui représente les frais de service versés à l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Pour les comptables agréés qui oeuvrent en cabinet, un montant additionnel de 190 \$ s'ajoutait à la cotisation de base selon le principe de l'utilisateur-payeur. À cela s'ajoute une taxe de 23,30 \$ perçue par l'Office des professions du Québec.

La contrôleure,
MARIE-FRANCE LANGLOIS, CA

DÉCÈS DU 1^{ER} AVRIL AU 31 MARS 2005

Frederick W.V. Anderson, CA	Louis Lefebvre, CA
Cecil April, CA	Daniel Lefebvre, CA
William George Bannan, CA	Claude Lemelin, CA
Robert Bélair, CA	Pierre Massé, CA
Gaétan Bienvenu, CA	Daniel McMullin, CA
Aurèle Boily, CA	George C.W. Morrison, CA
Elsi Brahm, CA	Louis Paul Nolet, CA
Gérard Camirand, CA	Pierre Pelletier, CA
Frank S. Capon, FCA	Charles E. Pelletier, CA
Pierre Chouinard, FCA	Alex Pinto, CA
Jean-Luc Cloutier, FCA	Roland Pouliot, FCA
Yvan Cloutier, CA	Kenneth Rice, CA
Paul Micheal Courey, CA	Howard Berlind Ripstein, CA
Robert Daigneault, CA	Marcel Robert, CA
Louise Daoust, CA	Martin Rohr, CA
Pierre Desmarais, CA	Arthur Daniel Ruby, CA
Paul Doray, CA	Brigitte Simard, CA
Isadore M. Eisenstat, CA	James Wright Simpson, CA
Richard Fortin, CA	Yvon Sirois, CA
Georges Gagnon, CA	Eli Solomon, CA
Hughes Gariépy, CA	Harry Stein, CA
John B. Gick, CA	James Gordon Telfer, CA
Marc-André Gobeil, CA	Alcindo Vicente, CA
Ginette Godbout, CA	Joseph John Ward, CA
Gordon Hall, CA	
Charles Haman, CA	
Ghislain Hawey, FCA	
Kenneth Price Hayes, CA	
Robert Jarry, CA	
Oscar Jubinville, CA	
George Kennedy, CA	
André Labrèche, CA	
Conrad Lachapelle, CA	
Roland LaFlèche, CA	
Robert Lambert, CA	
Total : 60	

EFFECTIF AU 31 MARS 2004

16 740

INSCRIPTIONS AU TABLEAU DE L'ORDRE

455

Par voie d'examen, selon l'article 1 du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec*

391

Par réintégration

47

Par affiliation d'une autre province, selon l'article 21 de la *Loi sur les comptables agréés du Québec*

17

RETRAITS DU TABLEAU DE L'ORDRE

261

Décès

60

Démissions

118

Non-paiement des sommes dues

80

Décision du Comité de discipline

1

Décision du Comité administratif

1

Non-renouvellement de l'assurance-responsabilité

1

EFFECTIF AU 31 MARS 2005

16 934

RÉPARTITION DES MEMBRES PAR RÉGION ÉLECTORALE

16 934

Montréal	10 746
Québec	2 151
Trois-Rivières	562
Cantons-de-l'Est	638
Outaouais	271
Nord-Est	354
Abitibi-Témiscamingue	222
Saguenay-Lac-Saint-Jean	309
Canada, hors du Québec	1 091
Hors du Canada	590

TABLEAU DES CANDIDATS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Au 31 mars 2005, 1 321 candidats étaient inscrits à l'Ordre, soit trois de moins qu'à la même date en 2004. Voici l'évolution du Tableau des candidats à l'exercice de la profession.

CANDIDATS INSCRITS AU 31 MARS 2004

1 324

INSCRIPTIONS AU TABLEAU DES CANDIDATS

486

Par voie d'inscription

484

Par réintégration

2

RETRAITS DU TABLEAU DES CANDIDATS

489

Agrément

391

Démissions, décès, non-paiement de la cotisation annuelle, expiration du délai de réussite à l'Évaluation uniforme, expiration du délai pour satisfaire aux exigences du stage et décisions du Comité administratif

98

CANDIDATS INSCRITS AU 31 MARS 2005

1 321



Ginette Lussier-Price, FCA
Syndic

Exercice terminé le 31 mars

Plaintes relatives à la déontologie déposées contre les membres auprès du syndic

	2005	2004	2003
Dossiers reportés de l'an dernier	152	167	72
Nouveaux dossiers	159	113	228

	311	280	300
--	-----	-----	-----

Dossiers traités au cours de l'exercice	143	128	133
---	-----	-----	-----

Dossiers reportés à l'an prochain	168	152	167
-----------------------------------	-----	-----	-----

Dossiers traités au cours de l'exercice

Plaintes déposées devant le Comité de discipline	16	5	16
--	----	---	----

Conciliation déontologique	1	3	3
----------------------------	---	---	---

Interventions	28	20	35
---------------	----	----	----

Avertissements	49	32	19
----------------	----	----	----

Décisions de ne pas porter plainte	39	54	45
------------------------------------	----	----	----

Plaintes retirées par les plaignants ou jugées irrecevables par le syndic	10	13	15
---	----	----	----

Transmis au Comité d'inspection professionnelle	0	1	0
---	---	---	---

	143	128	133
--	-----	-----	-----

Décisions soumises par les plaignants au Comité de révision

	5	11	8
--	---	----	---

Conciliation des comptes d'honoraires

Dossiers reportés de l'an dernier	21	29	27
-----------------------------------	----	----	----

Nouveaux dossiers	59	43	49
-------------------	----	----	----

	80	72	76
--	----	----	----

Dossiers traités	62	51	47
------------------	----	----	----

Dossiers reportés à l'an prochain	18	21	29
-----------------------------------	----	----	----

Résultats des dossiers traités au cours de l'exercice

Dossiers réglés à l'étape de la conciliation	38	26	18
--	----	----	----

Dossiers soumis au Comité d'arbitrage des comptes d'honoraires des membres	9	10	10
--	---	----	----

Au cours du dernier exercice, le nombre de dossiers au bureau du syndic a continué de croître et ce, même après la mise en place de mécanismes et d'outils favorisant le règlement des différends à l'amiable et la réduction de certains types de plaintes. (Par exemple, nous avons élaboré des lettres-modèles permettant aux plaignants de rendre plus formelles leurs demandes auprès du comptable agréé avec qui ils font affaire, favorisant ainsi le règlement de leur différend sans aucune autre intervention de notre part.)

L'augmentation du nombre de dossiers cette année est principalement attribuable au non-respect du *Règlement sur l'exercice de la profession de comptable agréé en société*, à l'utilisation erronée de certains titres et à l'utilisation de clauses limitant la responsabilité professionnelle.

Par ailleurs, la complexité des plaintes augmente année après année et il devient de plus en plus difficile d'établir si le membre agissait ou non dans le cadre de l'exercice de la profession au moment où il accomplissait les gestes pour lesquels une plainte est déposée. De plus, les plaignants et les membres sont maintenant accompagnés d'un ou de plusieurs conseillers juridiques dans leur démarche, et ce, de plus en plus tôt dans le processus, voire même dès le dépôt de la plainte.

Soulignons également que le syndic reçoit parfois en même temps une demande pour porter plainte au niveau disciplinaire et une demande de conciliation de compte d'honoraires. Dans la plupart des cas, ces demandes se règlent par une conciliation déontologique.

Le grand nombre de nouveaux dossiers reçus en déontologie pour l'année 2002-2003 était dû à une situation particulière qui a généré plus de 75 dossiers de nature déontologique qui sont d'ailleurs toujours en suspens, en attente d'une décision d'un tribunal civil.

En plus des dossiers recensés dans le tableau ci-contre, le bureau du syndic a reçu plus de 3 100 appels téléphoniques au cours du dernier exercice.

En ce qui a trait aux demandes de conciliation, les montants concernés sont très variés, se situant entre 25 \$ et 61 000 \$. Plusieurs de ces demandes mettaient en cause la qualité des services professionnels reçus et invoquaient la nécessité de réclamer des dommages-intérêts qui viendraient réduire les honoraires contestés. D'autre part, certaines demandes concernaient des clients pris en otage dans un litige d'honoraires entre un associé et le cabinet qu'il avait récemment quitté.



Louis Grossbaum, CA
Président

MEMBRES DU COMITÉ

Serge Allard, FCA
Valier Boivin, CA
Martin Castonguay, CA
Nathalie Charette, CA
Robert Desforges, CA
Michel Drouin, CA
Pierre Lapointe, CA
Denis Lauzon, CA
Suzanne Major, CA
Yves Montpetit, CA

Membres substitués

Richard Chevalier, CA
Pierre Legault, FCA

Claudette Roberge,
secrétaire

Le mandat du Comité d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des comptables agréés du Québec est de régler les différends relatifs aux comptes d'honoraires des membres que la conciliation du syndic ou du syndic adjoint n'est pas parvenue à résoudre. Le Comité d'arbitrage reçoit les demandes, écoute les arguments des parties et rend une décision.

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Comité d'arbitrage a reçu neuf demandes d'arbitrage de comptes d'honoraires.

Le Comité a traité 14 demandes dont neuf de l'exercice précédent et deux auditions sont à venir. Il s'est réuni 12 fois pour traiter les 14 demandes. Dans le cas de deux dossiers, les demandes ont été retirées.

Le Comité s'est réuni en plénière pour discuter de divers sujets ayant trait à la procédure suivie et aux règles de preuve et de droit.

Les décisions du Comité d'arbitrage

Au cours de l'exercice 2004-2005, 13 décisions ont été rendues par le Comité d'arbitrage des comptes. Dans 12 décisions, le Comité a réduit les comptes d'honoraires soumis, alors que dans une décision, il les a maintenus. Une décision du Comité est à venir.

Le président du Comité,
LOUIS GROSSBAUM, CA



Pierre Linteau, avocat
Président

MEMBRES DU COMITÉ

Clément Beaupré, CA
Richard Boucher, CA
Alain Chassé, CA
Claude Choquette, FCA
Norman Daitchman, FCA
Albert Dumortier, FCA
Gérald Langlois, FCA
Jacques Leblanc, FCA
Pierre Lussier, CA
Céline Plamondon, FCA
Jacques Plante, CA
Gary Wechsler, CA

Claudette Roberge,
secrétaire

Le Comité de discipline est constitué en vertu de l'article 116 du *Code des professions*. Il est saisi de toute plainte disciplinaire contre un comptable agréé liée à des infractions à la *Loi sur les comptables agréés*, au *Code des professions* et aux règlements adoptés en vertu de ces lois.

Au cours de l'exercice 2004-2005, la secrétaire du Comité de discipline a reçu 16 plaintes disciplinaires émanant du syndic et des syndicats adjoints.

Division présidée par M^e Pierre Linteau

Cette division a été saisie de 16 nouvelles plaintes. Les diverses infractions reprochées portaient sur les aspects suivants :

- » entrave au travail d'inspection professionnelle (une plainte);
- » défaut de répondre au syndic et entrave au travail du syndic (trois plaintes);
- » défaut de répondre au syndic et de remettre des documents au client (une plainte);
- » conflit d'intérêts (deux plaintes);
- » conflit d'intérêts, établissement des honoraires en fonction des résultats et recours à une organisation distincte pour exercer ses activités professionnelles (une plainte);
- » non-respect des normes professionnelles (cinq plaintes);
- » cession de ses biens alors qu'il était membre (une plainte);
- » défaut de se conformer à une résolution du Comité administratif (une plainte);
- » défaut de s'acquitter de son mandat avec tout le soin nécessaire dans le cadre d'un rapport d'expertise (une plainte).

Au cours de l'exercice, 12 plaintes ont été traitées, dont une portant sur la sanction et 11 concernant la culpabilité et la sanction, ainsi qu'une demande de réinscription. Le traitement de ces dossiers a nécessité 13 jours d'audition. Le Comité a rendu 13 décisions, dont trois portant uniquement sur la culpabilité, sept concernant à la fois la culpabilité et la sanction, deux portant sur la sanction et une recommandation au Bureau relative à la demande de réinscription.

Les sanctions suivantes ont été rendues :

- » pour avoir préparé des rapports de mission d'examen sans être libre de toute influence, de tout intérêt ou de toute relation et avoir omis de remplir son mandat conformément aux normes professionnelles et aux dispositions de la Loi sur les comptables agréés.

- » pour avoir fait défaut de répondre au syndic, de rendre compte au client et de remettre des documents au client : radiation permanente, plus les frais;
- » pour avoir fait cession de ses biens : radiation temporaire de trois mois, publication d'un avis de radiation dans un journal local, plus les frais;
- » pour avoir fait défaut de répondre au syndic : amende de 2 000 \$, plus les frais;
- » pour avoir préparé des rapports de mission d'examen sans être libre de toute influence, de tout intérêt ou de toute relation : amende de 5 000 \$, plus les frais;
- » pour avoir exécuté des mandats de mission d'examen sans être libre de toute influence, de tout intérêt ou de toute relation : amende de 8 000 \$, plus les frais;
- » pour avoir exprimé des opinions sur la viabilité d'un projet sans être libre de toute influence, de tout intérêt ou de toute relation, avoir établi des honoraires en fonction des résultats de son travail et avoir eu recours à une organisation distincte de sa pratique comptable : amende de 8 000 \$, plus les frais;
- » pour avoir entravé le travail du syndic : amende de 2 000 \$, plus les frais;
- » pour avoir fait défaut de s'assurer de la plausibilité des informations financières dans l'exécution d'un mandat : radiation temporaire d'une semaine, publication d'un avis de radiation dans un journal local, plus les frais.

Dans le cadre d'une plainte pour avoir fait défaut de remettre des documents au client et de répondre au syndic, le Comité de discipline a prononcé un acquittement.

Deux plaintes sont en délibéré. Dans le cas de cinq dossiers, les auditions sont à venir.

Division présidée par M^e Carole Marsot

Cette division a rendu une décision au cours du présent exercice à l'égard d'une plainte d'un exercice précédent, laquelle avait été retournée au Comité de discipline pour être entendue de nouveau à la suite d'une décision du Tribunal des professions.

Les infractions reprochées portaient sur le refus de répondre au syndic. Le Comité de discipline a accordé la requête présentée en retrait de la plainte.

Décision de la Cour d'appel

À l'égard d'un dossier d'un exercice précédent, la Cour d'appel a confirmé la décision rendue par le Comité de discipline.

Le président du Comité,
M^e PIERRE LINTEAU



Réjean Blanchette, FCA
Président

MEMBRES DU COMITÉ

Gilles Campeau, CA, FCIRP

Daniel McMahon, FCA

Christiane Brizard, avocate,
secrétaire

— Au cours de l'exercice financier 2004-2005, quatre réclamations ont été reçues et sont présentement à l'étude.

Le Comité du Fonds d'indemnisation s'est réuni deux fois pour étudier ces quatre réclamations et le Comité administratif, sur la recommandation du Comité, a résolu de surseoir à l'étude des réclamations soumises jusqu'à la finalisation de ces dossiers par les instances appropriées en matière de faillite.

Le Fonds d'indemnisation n'a donc versé aucune indemnité au cours du présent exercice.

Le 17 janvier 2002, la Cour suprême du Canada rejetait avec dépens la demande d'autorisation d'appel de trois réclamants insatisfaits de la décision de la Cour d'appel dans l'affaire Reinharz, laquelle confirmait la décision du Comité administratif de l'Ordre de ne pas faire droit aux demandes d'indemnisation. Diverses requêtes en révision de la décision de la Cour suprême ont été présentées par certains de ces réclamants et ont toutes été rejetées, dont la dernière par une décision de la Cour suprême du 24 juin 2004. —

Le président du Comité,
RÉJEAN BLANCHETTE, FCA



Yvon Couturier, CA*
Président

MEMBRES DU COMITÉ

Antonello Calimacci, CA
 Luc Charbonneau, CA
 Pierrette Doré, CA
 Jacques Fortin, FCA *
 Colette Gauthier, FCA
 France Guérette, FCA
 André Labelle, CA
 Suzanne Landry, FCA * (observatrice)
 Pascale Lapointe, CA
 Mélanie Leduc, CA
 Michèle Legault, CA
 Nathalie Lessard, CA *
 Philippe Levy, CA
 Thomas Poirier, représentant du ministère de l'Éducation *
 Wendy Roscoe, CA
 Alain Roy, CA
 Lyn Sachs, FCA

 Diane Messier, CA, *
 secrétaire

Le dernier exercice a été marqué par deux dossiers importants, soit le projet d'unification de la profession comptable et le rapport sur la planification stratégique intitulé *La profession de CA à la croisée des chemins*. Le modèle de formation et les normes d'admission à la profession ont fait l'objet de débats passionnés quant aux orientations à prendre pour former et assurer une relève de qualité et en nombre suffisant. Les membres ont fait part de leurs commentaires et de leur avis afin de bien faire ressortir les risques et les enjeux des propositions mises de l'avant et d'enrichir la réflexion.

Par ailleurs, les candidats québécois qui se présentaient à l'Évaluation uniforme (EFU) pour la première fois en 2004 ont enregistré un taux de réussite exceptionnel de 82,5 %, lequel témoigne de l'excellence de la formation universitaire. Cette remarquable performance, supérieure à la moyenne nationale, démontre que le Québec s'est bien adapté à l'approche par compétences lancée en 2003. Nos représentants universitaires sont les principaux artisans de ce succès et peuvent en être fiers tout comme les membres en cabinet qui soutiennent les efforts des étudiants tout au long de leur cheminement dans le cadre du Programme de formation professionnelle.

L'EFU étant basé sur la *Grille de compétences des candidats à la profession de CA*, le Comité se fait un devoir de réviser ce document annuellement et de faire des commentaires à l'Institut Canadien des Comptables Agréés avant d'en recommander l'approbation.

La participation de représentants du milieu universitaire et de praticiens au sein du Comité permet des échanges fructueux sur le recrutement, les besoins du marché, et la promotion de la profession sur les campus universitaires. Ce fut une année mouvementée, mais combien intéressante!

Le président du Comité,
YVON COUTURIER, CA

* Membres du Comité de formation des comptables agréés [décret 1027-97]



Tony Spensieri, CA
Président

MEMBRES DU COMITÉ

Bernard Turbide, CA, *vice-président*

Luc Beaulieu, CA

Jacinthe Bouffard, CA

Suzanne Chevalier, CA

François Corriveau, CA

Alain Deschesnes, CA

Johanne Fortier, CA

Hélène Huot, CA

André Hurtubise, FCA

Gaétan Marceau, CA

Gary Seth Miller, CA

Michel Reinhardt, CA

Michel Roberge, CA

Martine Picard, CA,
secrétaire

Les principales activités du Comité d'inspection professionnelle sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Exercice terminé le 31 mars	2005	2004
Unités de pratique inspectées au cours de l'exercice	480	517
En suspens au début de l'exercice	31	30
	511	547
En suspens à la fin de l'exercice	48	31
Unités de pratique ayant fait l'objet de recommandations au Bureau de l'Ordre	463	516
Recommandations ratifiées par le Bureau :		
Unités de pratique qui ont satisfait aux normes	444	474
Unités de pratique qui n'ont pas satisfait aux normes	19	42
	463	516

Nombre de membres assujettis à un stage de perfectionnement obligatoire sans limitation du droit d'exercice	23	41
---	----	----

Nombre de membres assujettis à un stage de perfectionnement comportant une supervision obligatoire	1	7
--	---	---

Nombre de membres inspectés	1 845	1 052
-----------------------------	-------	-------

Nombre de réunions du Comité d'inspection professionnelle	6	5
---	---	---

Nombre d'enquêtes particulières	1	1
---------------------------------	---	---

L'inspection de 480 unités a nécessité environ 607 jours/inspecteur au cours de l'année. Environ 98 % des membres rencontrés cette année ont satisfait aux normes d'inspection. Le suivi des unités de pratique qui n'ont pas satisfait aux normes a nécessité environ 17 jours/inspecteur.

Le travail professionnel a été effectué par l'équipe d'inspection de la direction Inspection et pratique professionnelle. Cette équipe est composée de Martine Picard, CA, directrice, de Nathalie Briant, CA, et Chantal Le Rossignol, CA, inspectrices permanentes, ainsi que des inspecteurs et enquêteurs contractuels suivants :

Sophie Boivin, CA	Sylvain Moisan, CA	Dominique Racine, CA
Jean Boudreau, CA	Pierre O. Oigny, CA	Alain St-Laurent, CA
André Coutu, CA	Sylvie Plante, CA	Louise Trépanier, CA
Sylvie Fortin, CA		

Les 14 membres du Comité ont consacré plus de 50 jours/personne à l'exécution de leur mandat, sans compter le temps nécessaire à la révision des dossiers et à la préparation des réunions. Cette année, le Comité était composé de membres provenant des régions de Montréal, de Québec, de l'Estrie et de la Mauricie.

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Un protocole d'accord provisoire entre l'Ordre et le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) a été signé afin qu'ils puissent accomplir leur mission en étroite collaboration et dans le respect de leurs compétences juridictionnelles respectives.

Par le fait même, à sa réunion du 10 juin 2004, le Bureau de l'Ordre a approuvé le nouveau programme général d'inspection proposé par le Comité afin d'y ajouter, entre autres, les critères d'évaluation du CCRC pour les vérificateurs d'émetteurs assujettis. Nous avons donc entrepris au cours de l'exercice l'inspection de cabinets en collaboration avec le CCRC.

Les questionnaires d'inspection ont été mis à jour et un questionnaire portant sur la planification financière a été préparé et utilisé par les inspecteurs durant l'exercice.

Un article intitulé « Le "Top 10" de la saison d'inspection », traitant des dix faiblesses les plus courantes relevées par les inspecteurs, a été publié dans le bulletin *Inf@CA*.

Forts du succès de l'an dernier, nous avons de nouveau offert un cours aux praticiens qui désirent se préparer à l'inspection professionnelle. Ce cours est offert dans le cadre du programme de formation continue de l'Ordre.

SUPERVISION DU DROIT D'EXERCICE

En vertu de l'article 1 du *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre des comptables agréés du Québec*, le Comité d'inspection professionnelle a recommandé au Comité administratif d'imposer un stage de perfectionnement comportant une supervision obligatoire à un praticien qui n'a pas satisfait aux normes. Le Comité a aussi recommandé d'imposer un nouveau stage de perfectionnement comportant une supervision obligatoire à quatre praticiens qui n'avaient pas réussi à corriger leurs faiblesses pendant leur premier stage, en plus de leur imposer de suivre des cours de perfectionnement en certification et en présentation de l'information financière. Finalement, le Comité a recommandé de prolonger une deuxième fois le stage d'un praticien.

SOMMAIRE DES CAS TRANSMIS AU SYNDIC

Dérogations au Code de déontologie

Les 42 dossiers transmis au syndic par le Comité au cours de l'exercice, conformément à l'article 116 du *Code des professions*, avaient trait aux situations suivantes :

» Exercice illégal de la comptabilité publique	14
» Limitation de la responsabilité civile personnelle	11
» Manquement à la règle d'indépendance	1
» Manquement à la règle exigeant qu'un membre qui signe un rapport de certification doit y indiquer qu'il a été préparé uniquement par lui ou par plusieurs comptables agréés	1
» Manquement à l'article 1 exigeant qu'un membre prenne les moyens raisonnables pour que toute personne qui collabore avec lui dans l'exercice de sa profession ainsi que toute société au sein de laquelle il exerce cette profession respecte le <i>Code de déontologie</i> , la <i>Loi sur les comptables agréés</i> , le <i>Code des professions</i> et les règlements	11
» Manquement aux obligations professionnelles et mandat non	1

» Manquement à l'article 7 exigeant qu'un membre assure personnellement la direction de toute place d'affaires d'une société se présentant comme une société de comptables agréés ou au sein de laquelle un ou des membres offrent des services de certification	1
» Manquement à la règle du secret professionnel	1
» Dérogation au <i>Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle</i>	1

ENQUÊTE PARTICULIÈRE

Au cours de l'exercice, le Bureau de l'Ordre a demandé au Comité d'inspection professionnelle de procéder à une enquête particulière.

REFUS DE SE SOUMETTRE AU STAGE DE PERFECTIONNEMENT COMPORTANT UNE SUPERVISION OBLIGATOIRE

Dans ce cas, le Comité a recommandé au Comité administratif de transmettre le dossier du membre au syndic. Le stage n'a pu être effectué comme prévu puisque le membre ne s'est pas conformé aux conditions et modalités du stage selon le *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre des comptables agréés du Québec*.

PROGRAMME GÉNÉRAL D'INSPECTION 2005-2006

Au cours de l'exercice 2005-2006, nous prévoyons procéder à l'inspection de 467 bureaux et à la réinspection de 40 bureaux n'ayant pas satisfait aux normes, ainsi qu'à la première inspection de 83 bureaux. Ces inspections devraient nécessiter 733 jours/inspecteur. Nous prévoyons effectuer le suivi des unités de pratique qui n'ont pas satisfait aux normes; cela devrait nécessiter environ 7 jours/inspecteur.

Le Comité prévoit poursuivre son travail d'harmonisation du processus d'inspection au niveau canadien et finaliser le protocole d'accord avec le CCRC. Nous comptons également proposer des modifications au programme général d'inspection, notamment concernant les services ayant trait à l'insolvabilité, et revoir la philosophie d'inspection avec l'arrivée des normes sur le contrôle de la qualité.

Le président du Comité,
TONY SPENSERI, CA



Daniel Rocheleau, CA
Président

MEMBRES DU COMITÉ

Benoît Boivin, FCA
Danielle Boucher
Paul Dumas, CA
André Lafond, CA
Michel Perreault
Jean-Marie Pomerleau, CA, CA•EJC
Benjamin Teitelbaum

Claudette Roberge,
secrétaire

Le Comité de révision des plaintes est constitué en vertu de l'article 123.3 du *Code des professions*. Il a pour mandat de donner, à la demande d'un plaignant, un avis relatif à la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter plainte devant le Comité de discipline à la suite d'une enquête sur un membre de l'Ordre des comptables agréés du Québec. Il siège en divisions de trois personnes.

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Comité a reçu cinq demandes de révision de la décision du syndic ou du syndic adjoint. Il a rendu huit avis, dont trois se rapportant à des dossiers de l'exercice précédent.

Dans ses avis, le Comité a maintenu la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter plainte dans le cas de sept demandes et pour une demande, il a demandé au syndic ou au syndic adjoint de compléter son enquête.

Le Comité a respecté le délai de 90 jours pour tous les avis donnés.

Le Comité s'est réuni lors d'une plénière pour discuter de divers sujets ayant trait à la procédure suivie par ses membres.

Tableau du rapport du Comité de révision des plaintes :

	2005	2004
Demandes reçues au cours de l'exercice	5	11
Avis donnés au cours de l'exercice	8	11
Maintien de la décision du syndic	7	10
Complément d'enquête	1	1

Le président du Comité,
DANIEL ROCHELEAU, CA



COMITÉ DE DIRECTION

Ginette Lussier-Price, FCA
André Richard, MBA
Evelyn Paquin, CA
Marie-France Langlois, CA
Daniel McMahon, FCA
Christiane Brizard, avocate
Daniel Benard, CA
Christine Montamat, MBA, CA

Diane Messier, CA
Martine Picard, CA
Andrée Daoust, CA

BUREAU DE DIRECTION

Président et chef de la direction
Daniel McMahon, FCA

Secrétaire de direction
Laurence Hurtubise

Secrétaire de direction adjointe
Manon Vandal

AFFAIRES JURIDIQUES / GREFFE

Directrice
Christiane Brizard, avocate

Adjointe à la directrice
Sophie Dallaire, avocate

Adjointe administrative para-juridique
Constance Jalette

Secrétaire du Comité de discipline, du Comité d'arbitrage des comptes des membres et du Comité de révision des plaintes
Claudette Roberge

DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE, AFFAIRES EXTERNES ET COMMUNICATIONS

Directrice
Christine Montamat, MBA, CA

Adjointe administrative
Suzanne Racette

Chargé des communications
Sébastien Langevin

Chargée des relations externes
Stéphanie Gareau, L.L.M.

INSPECTION ET PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Directrice
Martine Picard, CA

Inspecteurs professionnels
Chantal Le Rossignol, CA
Poste vacant

Responsable du fonctionnement
Danielle Arcudi

Adjointe au fonctionnement
Pauline Duguay

Adjointe administrative
Poste vacant

Agente administrative, Cabinets de CA
Cornelia Cazan

Adjointe administrative, Apprentissage permanent
Mary Young

Chargée de projets, Pratique professionnelle
Micheline Coderre, CA

SYNDIC

Syndic
Ginette Lussier-Price, FCA

Syndics adjoints contractuels
Guy Breton, FCA
André Coupal, FCA
Claude Maurer, CA

Adjointe administrative para-juridique
Thérèse Coutu

VIE PROFESSIONNELLE ET ADMINISTRATION

Vice-présidente
Evelyn Paquin, CA

ADMINISTRATION ET FINANCES

Contrôleure
Marie-France Langlois, CA

Adjointe administrative
Renée Lortie

Assistante à la contrôleure
Joanne Legendre

Technicienne en comptabilité
Andrée-Anne Meunier

Préposé, Comptabilité
Alain Colpron

Agentes, Tableau des membres
Réna Fournier
Carole Pharand

Coordonnatrice, Perception de la cotisation annuelle
Diane Paquette

Coordonnatrice, Administration et finances
Loraine Young

Commis à l'expédition
Sylvie Cuerrier
Michel Magny

Préposée à l'accueil et à l'information
Rachel Bigras

Commis de bureau
Diane Michelin
Marie-Jo St-Pierre (par intérim)

MARKETING ET ÉVÉNEMENTS

Responsable
Maryse Dumais

Planificateur d'événements
Lauraine Ouellette
José Boucher (par intérim)

Adjointe administrative
Carine Chopin

RESSOURCES HUMAINES

Coordonnatrice
Lyne Lemieux, CRHA

SYSTÈMES D'INFORMATION

Directeur
André Richard, MBA

Responsable, Éditique et diffusion
Rozane Gratton
Philippe Laurin (par intérim)

Coordonnatrice, Éditique et diffusion
Louise Castonguay

Agente, Éditique et diffusion
Guylaine Thiboutot

Coordonnatrice, Technologie informatique
Patricia Annesley

Responsable, Soutien du réseau local
Michel Yafalian

Technicien en informatique
Éric Pesant

DÉVELOPPEMENT ET MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Vice-présidente
Diane Messier, CA

FORMATION CONTINUE

Directeur
Daniel Benard, CA

Coordonnateurs, Formation continue
Marie-Claude Cardinal

Éric Delisle, CRHA
Liselène Dind, CRHA

Adjoints administratifs, Coordination des activités
José Boucher
Jaime Herrera
Martine Primeau (par intérim)

Adjointes administratives, Formation continue
Evelyne Cossette
Manon Dumouchel

Adjointes administratives, Service à la clientèle
Caroline Drapeau
Diane Lafortune

Adjoint administratif, Publications
Éric Nolet

FORMATION PROFESSIONNELLE ET RELEVÉ

Directrice adjointe
Andrée Daoust, CA

Coordonnatrice, Services aux candidats
Katerine Robitaille

Conseillères, Formation professionnelle et relève
Jasmine Marcoux, CA
Julie Péloquin, CA

Adjointes administratives
Marie-Josée Hamel
Anne-Marie Marois

Agente administrative, Tableau des candidats à l'exercice de la profession
Poste vacant

On trouvera les rapports des comités de l'Ordre ainsi que ceux des regroupements régionaux dans la version électronique du rapport annuel affichée sur le site Internet de l'Ordre www.ocaq.qc.ca.

RAPPORTS DES COMITÉS

- Activités de formation continue
- Administrations municipales
- Assurances
- Étude des exposés-sondages
- Évaluation
- Expertise de la profession
- Institutions d'enseignement
- Réglementation
- Regroupements régionaux
- Terminologie française

RAPPORTS DES REGROUPEMENTS RÉGIONAUX

- Abitibi-Témiscamingue
- Cantons de l'Est
- Est-du-Québec
- Laval, Laurentides, Lanaudière
- Mauricie et Centre-du-Québec
- Montréal
- Montréal
- Outaouais
- Québec
- Saguenay-Lac-Saint-Jean